Nations Unies S/PV.4588*



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4588e séance

Mercredi 24 juillet 2002, à 19 heures
New York

Président :	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 23 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/828)

02-49405* (F)

La séance est ouverte à 19 h 05.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 23 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/828)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bahreïn, du Chili, de Cuba, du Danemark, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, de la Malaisie, du Pakistan, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Tunisie et du Yémen, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jacob (Israël) prend place à la table du Conseil. M. Kumals (Afrique du Sud), M. Buallay (Bahreïn), M. Maquieira (Chili), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), Mme Løj (Danemark), M. Aboul Atta (Égypte), M. Nambiar (Inde), M. Hidayat (Indonésie), M. Fadaifard (République islamique d'Iran), M. Al-Kadhe (Iraq), M. Motomura (Japon), le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Hasmy (Malaisie), M. Akram (Pakistan), M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Manis (Soudan), M. Ayan (Tunisie) et M. Al-Saidi (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre en date du 24 juillet 2002, qui sera publiée sous la cote S/2002/830 et qui contient le texte suivant :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir aujourd'hui, jeudi 24 juillet 2002, à propos de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 24 juillet 2002 qui contient le texte suivant :

> « En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ».

Précédemment, le Conseil de sécurité a invité les représentants d'autres organismes de l'ONU dans le cadre de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Bruno Rodríguez Parrilla, à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du Représentant permanent de la République

arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2002/831 et qui contient le texte suivant :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahia Mahmassani à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir aujourd'hui, mercredi 24 juillet 2002, à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem ».

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à la demande contenue dans une lettre datée du 23 juillet 2002 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies qui sera publiée sous la cote S/2002/828.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Al-Kidwa (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et à vous souhaiter plein succès dans votre mission. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Président du Conseil de sécurité pour le mois dernier, l'Ambassadeur Mikhail Wehbe. Je remercie également tous les membres du Conseil et vous même, Monsieur le Président, de la rapidité avec laquelle vous avez répondu à la requête faite par le Groupe arabe par le biais de son Président, le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, en convoquant cette importante séance.

Je voudrais à présent, à titre exceptionnel, donner lecture de ma déclaration en langue anglaise.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Israël, puissance occupante, poursuit et renforce ses crimes de guerre et son terrorisme d'État contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Hier, avant l'aube (heure palestinienne), un avion de combat F-16 a lâché une bombe d'une tonne sur un immeuble d'habitation de trois étages dans le nord de la ville de Gaza, faisant 15 morts parmi des civils palestiniens et plus de 150 blessés. Parmi les personnes tuées se trouvaient neuf enfants, âgés entre deux mois et 13 ans. En dehors des pertes humaines, l'immeuble touché et quatre autres bâtiments au moins ont été détruits et plusieurs autres immeubles des environs ont été sérieusement endommagés dans l'attaque de ce quartier civil densément peuplé.

Israël, la puissance occupante, a déclaré que cette attaque militaire était en fait censée à être un assassinat ciblé. Cette pratique répugnante des exécutions extrajudiciaires a été condamnée à maintes reprises par la communauté internationale et constitue un crime de guerre. Mais hier, la puissance occupante a porté cette pratique à un niveau entièrement nouveau, à une nouvelle extrémité, en tuant sciemment, délibérément, par le biais des forces d'occupation, des enfants, des femmes, des hommes, civils, innocents – dont plusieurs membres d'une même famille – en même temps que la personne qui était ciblée, M. Salah Shehada. Il est clair qu'une frappe militaire de cet ordre ne pouvait pas ne pas aboutir à ce résultat tragique, c'est-à-dire à la mort de civils, à des blessés, à des destructions matérielles.

Cette attaque israélienne représente le premier crime de guerre patent perpétré par les forces d'occupation israéliennes depuis l'entrée en vigueur ce mois-ci de la Cour pénale internationale (CPI). Cet acte relève indubitablement de la compétence de la Cour pénale internationale, et doit donner lieu, comme tel, à des mesures visant à en traduire les auteurs en justice. D'autre part, ce dernier crime de guerre israélien a été commis à un moment où des efforts sérieux et apparemment fructueux étaient entrepris pour endiguer la violence et rétablir quelques mesures de coopération entre les deux parties.

À l'évidence, le Premier Ministre israélien, cet homme de paix – M. Ariel Sharon –, qui a qualifié ce crime de « grand succès », fait tout son possible une fois de plus pour empêcher tout progrès vers le rétablissement d'un processus de paix pacifique et digne de ce nom. M. Sharon et ses lieutenants doivent être tenus responsables de ces actes et des résultats qui en découlent.

Le crime de guerre israélien susmentionné fait suite à la récente démolition des maisons de familles de Palestiniens suspectés d'être les auteurs d'attentats à la bombe, ainsi qu'à une série de menaces de déportation proférées par des responsables israéliens à l'encontre de ces familles ou de certains de leurs membres. Ces mesures ou ces menaces sont illégales et interdites par la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, qui est applicable à tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. En outre, elles représentent une punition collective ainsi qu'un crime de guerre en droit humanitaire international et dans le Statut de la CPI. Une fois de plus, la communauté internationale est obligée de prendre des mesures contre les auteurs de ces crimes.

Tout cela se produit au moment où les forces d'occupation israéliennes poursuivent, depuis maintenant plus d'un mois, leur seconde vague de réoccupation de la plupart des villes palestiniennes et des lieux habités par les Palestiniens en Cisjordanie occupée. Durant tout ce temps, des centaines de milliers de Palestiniens – de fait, toute la population palestinienne de ces zones – a été soumise à des couvre-feux de 24 heures, confinée à ses foyers et elle s'est vu refuser tout ce qui fait normalement partie de la vie quotidienne, à savoir les premières nécessités, comme la nourriture et les soins de santé. Dans d'autres zones, des bouclages et des restrictions importantes de la circulation des personnes et des biens sont encore en vigueur. L'étendue des pertes humaines et des destructions matérielles, le confinement continu de la population et les autres mesures de punition collective prises par Israël contre le peuple palestinien sont à l'origine non seulement d'un désastre socio-économique mais également d'une véritable crise humanitaire, dont la puissance occupante doit être tenue responsable.

Depuis septembre 2000, plus de 1 705 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes au cours d'attaques militaires. Ce chiffre tragique ne comprend pas les centaines d'autres Palestiniens qui sont morts suite aux autres pratiques illégales de la puissance occupante. En outre, des milliers de Palestiniens ont été blessés, beaucoup grièvement ou à vie, par les forces d'occupation. Des centaines de maisons ont été détruites et des milliers de personnes se sont retrouvées sans abri. Des milliards de dollars de salaires et d'autres revenus de Palestiniens ont été perdus.

En outre, le siège militaire israélien du quartier général du Président Yasser Arafat se produit dans la ville palestinienne de Ramallah, en violation de toutes les normes et de toute logique. Il s'agit essentiellement d'une atteinte directe au dirigeant et au symbole du peuple palestinien et de l'Autorité palestinienne. De plus, ce siège continue d'entraver gravement les efforts que déploie l'Autorité palestinienne pour s'acquitter de ses responsabilités et pour se reconstruire.

Tout ce qui précède correspond à une escalade de la même campagne militaire israélienne contre le peuple palestinien qui a commencé avec la visite tristement célèbre de M. Sharon à Al-Haram al-Sharif le 28 septembre 2002. Il y a eu, les membres du Conseil s'en souviendront, une autre escalade avant les récents événements, qui a débuté le 29 mars 2002, et à laquelle le Conseil de sécurité a répondu par l'adoption des résolutions 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002). Il va sans dire qu'Israël, la puissance occupante, non contente de ne pas tenir compte de ces résolutions, a maintenant créé une situation encore plus grave sur le terrain. Nous pensons que le Conseil de sécurité a une responsabilité claire face à cette situation, notamment celle de faire appliquer ses propres résolutions.

Le gouvernement de M. Ariel Sharon essaie de faire passer sa politique et ses pratiques pour une simple réponse aux attentats-suicide. Rien ne pourrait être plus faux. D'ailleurs, la partie palestinienne a condamné cette pratique, qui est contraire aux intérêts nationaux palestiniens. De fait, les actes du Gouvernement israélien sont destinés à servir des objectifs politiques clairs, exprimés publiquement à maintes reprises par M. Sharon. Ses objectifs ont toujours été de nous ramener à une situation antérieure à celle d'Oslo, et de détruire l'Autorité palestinienne, tout en infligeant le maximum de souffrances, de peines et de pertes au peuple palestinien. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourrait garantir le blocage de toute

possibilité d'accord de paix sérieux, afin que l'occupation et la colonisation puissent continuer.

Malheureusement, certains, sur la scène internationale, ont tenté d'échapper à la réalité, et tenté d'éviter de faire face à M. Sharon. C'est ainsi qu'est intervenue la recherche de solutions qui montreraient beaucoup d'agitation, mais sans action réelle. Le problème est qu'une telle approche ne peut qu'empirer les choses. Manifestement, éviter la réalité ne la fera pas disparaître.

Aujourd'hui, certaines parties ont décidé de se concentrer sur la question de la réforme de l'Autorité palestinienne, dont ils font la question centrale en la matière. Bien que nous considérions que la réforme est dans notre intérêt national, nous espérons certainement que cette attention ne représente pas une autre tentative de se soustraire à la réalité, et de détourner l'attention de l'impératif de confronter les politiques illégales du Gouvernement israélien de M. Sharon.

Il faut sur cette question clarifier deux points. Premièrement, le système actuel de l'Autorité palestinienne tire ses limites et ses défauts du processus de négociations d'Oslo, et non pas d'un choix palestinien. Deuxièmement, tout débat concernant des réformes, une restructuration ou des élections libres, bien qu'il soit important, reste dénué de sens, tant que le peuple palestinien est sous occupation israélienne, et plus encore aussi longtemps que les chars israéliens demeurent dans le centre de Ramallah, et que les avions de combat israéliens survolent Gaza.

Nous apprécions véritablement le consensus international qui s'est fait jour récemment, sur la solution comprenant deux États, et sur la nécessité de créer l'État de Palestine. Je voudrais exprimer à cet égard les principales prises de position palestiniennes sur le débat en cours. Premièrement, la gestion de la situation interne palestinienne incombera toujours au peuple palestinien. Nous espérons que personne n'essaie de donner un nouveau sens à l'expression « élections libres et démocratiques ».

Deuxièmement, toute initiative ou plan qui exempterait la partie israélienne, et en particulier M. Sharon, de l'obligation de prendre des initiatives spécifiques directes, et d'adopter des politiques différentes, ne ferait qu'offrir un blanc-seing à de futures actions destructrices de la part d'Israël. De telles initiatives ne conduiraient nulle part, et personne ne pourrait même sérieusement y croire.

Troisièmement, nous réaffirmons notre conviction qu'une approche globale est nécessaire. Cela ne signifie pas seulement traiter simultanément des questions politiques, économiques et sécuritaires; cela signifie aussi convenir du résultat final, ou de la « fin de partie », dès le départ. La négociation des détails, bien sûr, serait laissée aux parties, mais le cadre d'ensemble devrait être clair. Nous pensons fermement que le Conseil de sécurité peut, et doit jouer un rôle important à cet égard.

Enfin, en ce qui concerne l'aspect politique, je voudrais aussi dire que la partie palestinienne considère que les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris le secteur oriental de Jérusalem, ne sauraient faire l'objet de négociations. La Palestine doit être créée sur ce territoire, et ses frontières fondées sur les lignes tracées en 1967. Nous avons déjà fait plus que notre part de compromis, et aucun dessein expansionniste israélien ne sera accepté. Il est inutile de dire que cette position se retrouve dans l'initiative arabe adoptée au Sommet de Beyrouth, qui était fondée sur l'initiative du Prince héritier Abdallah d'Arabie Saoudite.

En toute honnêteté, nous avons le sentiment que la communauté internationale doit montrer plus de détermination et de sérieux dans son approche de la situation, que ce soit sur le terrain ou concernant l'aspect politique. La multiplication des violations et des crimes israéliens étouffe, pour ne pas dire élimine, tout potentiel de paix entre les deux parties. Cette situation tragique ne fait que s'exacerber, à mesure que la communauté internationale continue d'y assister inactive, tandis que les forces d'occupation israéliennes continuent de semer la ruine et la destruction parmi le peuple palestinien.

Nous continuerons à coopérer avec le « quatuor » et avec les autres parties intéressées, mais nous croyons fermement à la nécessité de mesures vigoureuses, en particulier de la part de ce Conseil de sécurité, afin d'empêcher le pire de se produire et, nous l'espérons, de nous mener vers une situation différente, qui soit meilleure.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais dire que nous sommes heureux de vous voir présider les débats du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

Quelques heures avant l'aube, hier matin, les forces israéliennes ont entrepris des actions militaires, dans le cadre de notre effort permanent visant à protéger les civils de la menace constante du terrorisme palestinien. La cible de l'attaque était Salah Chéhadé, l'un des terroristes les plus actifs et les plus cruels dans l'histoire du Moyen-Orient. À ses côtés, un autre dirigeant actif du Hamas a été tué.

À notre grand regret, 14 civils palestiniens ont aussi été tués au cours de l'attaque. Les dirigeants israéliens, notamment le Premier Ministre M. Sharon, et le Ministre des affaires étrangères M. Pérès, ont exprimé leur profond regret de la mort des civils, en particulier d'enfants, et des blessures causées à de nombreux autres. Nos sincères condoléances vont aux amis et aux proches de ceux qui ont péri.

Les actions d'hier ont été précipitées par l'échec de l'Autorité palestinienne à respecter son obligation la plus fondamentale, à savoir empêcher que son territoire soit utilisé comme base pour des opérations terroristes. En conséquence de cet échec, des centaines de civils israéliens ont été tués, et des milliers blessés, dans des dizaines d'attaques terroristes menées avec le soutien logistique, financier et moral de la direction palestinienne, notamment de M. Arafat lui-même. Dans cette atmosphère, Israël n'avait pas d'autre choix que d'agir pour protéger notre peuple de la menace posée par des individus comme Salah Chéhadé.

M. Chéhadé était le chef militaire de l'organisation terroriste Hamas dans la bande de Gaza. Bien que le Conseil de sécurité ne se soit jamais réuni pour débattre des attaques dont il est responsable, ces dernières ne manquent pas. M. Chéhadé avait organisé d'innombrables massacres terroristes, qui ont conduit au meurtre commis de sang-froid de centaines d'Israéliens et de ressortissants innocents d'autres pays. Plus de 300 attaques au mortier sur des villes et villages israéliens ont été menées sous sa direction. En tant qu'adjoint au dirigeant spirituel du Hamas, Cheikh Ahmed Yassine, M. Chéhadé était responsable de la coordination des activités des commandants de haut rang du Hamas en Cisjordanie, recrutant les auteurs d'attentats-suicide, élaborant les stratégies d'attaque du groupe, déterminant quelle communauté juive attaquer, et aidant le Hamas à augmenter son arsenal. Chéhadé n'avait également aucun scrupule à recruter des enfants pour commettre des attaques, comme en avril 2002 quand il avait envoyé trois jeunes Palestiniens dans une mission-suicide pour attaquer des positions israéliennes.

Chéhadé était aussi un personnage bien connu des responsables de la sécurité palestiniens. À plusieurs reprises, Israël a demandé son arrestation, mais bien que l'Autorité palestinienne ait pertinemment connu son repaire et ait été pleinement en mesure de le traduire en justice, cet assassin en série a été laissé en liberté – libre de se promener dans les rues et de planifier de nouvelles attaques contre les civils israéliens, comme il l'a fait très récemment avec l'assassinat de cinq jeunes Israéliens dans la communauté d'Atzmona.

En dépit du long et sanglant bilan terroriste de Chéhadé et malgré les multiples demandes d'Israël qu'il soit emprisonné, l'Autorité palestinienne n'a pas levé le petit doigt pour le faire arrêter. Comme l'équipe dirigeante palestinienne a refusé de faire quoi que ce soit pour gêner les activités d'un important chef terroriste, Israël ne pouvait qu'agir.

En planifiant l'opération d'hier, les forces israéliennes ne prévoyaient pas l'ampleur des dégâts collatéraux qui résulteraient de cette frappe aérienne. Cette question fait maintenant l'objet d'une enquête par les autorités israéliennes. Si nous avions connu à l'avance le résultat, nous n'aurions jamais entrepris une telle opération. Contrairement aux terroristes auxquels nous devons faire face, les commandants israéliens ne trouvent aucun plaisir dans la perte de vies innocentes. Nous ne célébrons pas la mort d'innocents comme une victoire militaire à l'instar de nos adversaires. Des précautions sont prises pour faire en sorte que nos opérations entraînent aussi peu de souffrances que possible parmi la population civile. En effet, plusieurs tentatives précédentes visant M. Chéhadé ont été annulées après que les services de renseignements eurent révélé que des pertes importantes s'ensuivraient.

Dans ce cas précis, toutefois, les précautions prises par Israël n'ont pas empêché ces pertes, et nos regrets sont sincères et profonds. Mais la douleur suscitée par ces pertes, quoique sérieuses, ne cache pas le fait que les terroristes palestiniens continuent, impitoyablement et en violation de toutes les normes internationales, à se mêler aux civils pour les utiliser

comme des boucliers humains. Les membres du Hamas non seulement ne se distinguent pas des civils, mais se cachent délibérément parmi eux pour éviter les représailles. Salah Chéhadé ne s'est pas plus inquiété des vies de ceux qui l'entouraient que des centaines d'Israéliens innocents dont il a anéanti les vies.

La responsabilité incombe également à l'Autorité palestinienne. C'est l'incapacité chronique de l'Autorité palestinienne de prendre des mesures susceptibles d'empêcher de futures attaques contre Israël qui nous a contraints d'agir pour protéger nos civils du danger. Les actions militaires seraient totalement inutiles si l'Autorité palestinienne respectait l'engagement qu'elle a signé d'extirper le terrorisme de son territoire.

Mais l'Autorité palestinienne n'a rien fait et n'a pas respecté son engagement. De ce fait, il appartient à Israël de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le terrorisme et tracer la voie de la reprise des négociations politiques. Tout en reconnaissant que les actions militaires ne peuvent arrêter tous les assaillants potentiels, les forces israéliennes ont réussi à déjouer des dizaines d'attaques terroristes à la bombe. Sans ses opérations, les pertes civiles des deux côtés auraient sûrement été plus lourdes. Le Président Arafat a montré dans le passé que lorsqu'il le veut, il peut réussir de manière remarquable à prévenir des actes de terreur qui partent du territoire sous son contrôle. Ses forces de sécurité savent où résident les terroristes, où ils se cachent et où ils maintiennent leurs bases d'opérations. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique d'agir contre eux.

Nous savons tous ce qui peut être accompli en l'absence du terrorisme. On a vu tous les efforts qu'Israël était disposé à faire dans le cadre des négociations pacifiques. À Camp David, en juillet 2000, Israël avait fait une offre ambitieuse et globale aux Palestiniens. L'équipe dirigeante palestinienne non seulement n'y a pas répondu positivement, mais elle a lancé une campagne de terreur longue et sanglante contre les citoyens d'Israël juste au moment où les deux parties étaient plus proches que jamais de parvenir à un accord.

Malgré les effusions de sang et la méfiance qui existe maintenant, nous pouvons revenir à la période d'espoir qui régnait avant qu'éclatent la violence et la terreur en septembre 2000. Les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, la déclaration du Président Bush, le rapport Mitchell et le plan Tenet nous montrent tous ensemble une voie pour revenir du bord de l'abîme, qui est avant tout fondée sur la fin de la violence et de la terreur.

Le retrait d'Israël n'est qu'une composante de ce qui devrait être un ensemble multiforme pour ramener les parties à un processus politique. Israël a commencé à mettre en œuvre des mesures tendant à améliorer la situation des Palestiniens et à rétablir la confiance mutuelle, y compris le déboursement des fonds à l'Autorité palestinienne, la délivrance croissante de permis de travail aux travailleurs palestiniens et l'assouplissement des restrictions imposées aux déplacements afin de soulager la situation difficile du peuple palestinien. Les responsables israéliens et palestiniens se sont rencontrés pour discuter des moyens d'aller de l'avant et Israël est, pour sa part, pleinement attaché à ce dialogue constructif.

Mais la notion que le retrait d'Israël devrait se faire dans le vide, indépendamment de toute action palestinienne, irait clairement à l'encontre de la déclaration historique de M. Bush, avalisée par la déclaration du « quatuor » et les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, qui toutes reconnaissent que la partie palestinienne a également des obligations claires à respecter pour que nous puissions assurer la sécurité pour tous et reprendre un dialogue politique. À cet égard, le Conseil de sécurité ne servirait pas les intérêts de la paix s'il se concentrait essentiellement sur les actions israéliennes tout en fermant les yeux sur les responsabilités de l'Autorité palestinienne. La déclaration du Président Bush a ouvert une horizon politique clair qui repose sur les mesures capitales à prendre par les deux parties pour faire en sorte que le progrès soit véritable et durable.

En l'absence de toute mesure prise par l'Autorité palestinienne pour lutter contre le terrorisme, on ne peut s'attendre à ce qu'Israël prenne des mesures unilatérales qui augmenteraient de manière spectaculaire les risques encourus par les civils israéliens et qui ont de manière directe entraîné une aggravation des pertes de vies innocentes.

Il importe que l'Autorité palestinienne agisse pour soulager Israël du fardeau de la lutte contre les terroristes réfugiés sur le territoire palestinien. Israël continue de penser qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Et même, en dépit de toute la haine

attisée par le recours à la violence, les Israéliens estiment toujours que la paix est réalisable et que des compromis doivent être faits à condition que nous ayons de l'autre côté un partenaire sincère qui soit disposé à remplir son rôle.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

M. Shobokshi (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur, de vous féliciter d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je suis convaincu, Monsieur le Président, que vos compétences et votre expérience permettront au Conseil d'aboutir aux résultats positifs auxquels nous aspirons tous. J'aimerais également exprimer mes remerciements et reconnaissance à mon frère, le docteur Mikhail Wehbe, pour la façon remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. J'aimerais également vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, notre gratitude d'avoir réagi avec autant de célérité à notre demande de convoquer une réunion publique afin de débattre de la situation très préoccupante qui règne dans les territoires palestiniens occupés – situation qui a empiré de façon dramatique du fait de l'occupation par Israël de presque toutes les villes de la Cisjordanie, du fait du refus par Israël d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et les autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et du fait qu'il n'a jamais pris en compte ni au sérieux ces résolutions, ce qui a mené à un conflit et à des effusions de sang continuels.

Le monde a assisté au pilonnage israélien prémédité, délibéré et planifié d'un quartier résidentiel à forte densité dans la ville de Gaza. Cette action a provoqué la mort de 15 personnes – dont neuf enfants – et a blessé plus de 100 civils, parmi lesquels des femmes et des enfants. Aucune logique ne peut justifier ce crime monstrueux commis par Israël; c'est un acte terroriste qui ne peut être justifié sous aucun prétexte. Il porte un coup sérieux à tous les efforts visant à mettre fin à la violence et à pousser les parties au conflit à reprendre les négociations de paix afin de restaurer la paix et la stabilité dans la région.

Malgré les efforts en cours au niveau international et régional afin de mettre un terme à la violence et de créer des conditions propices à la reprise du processus de paix, en dépit des contacts qui ont été établis entre les parties israélienne et palestinienne afin de détendre la situation, et malgré les nombreuses déclarations faites par un certain nombre de dirigeants des forces palestiniennes exprimant leur volonté de mettre fin aux attentats-suicide, à condition qu'Israël s'engage à ne plus tuer de civils palestiniens, le pilonnage israélien prémédité d'immeubles résidentiels à Gaza et le meurtre de leurs habitants reflète le peu d'empressement d'Israël de détendre la situation ou de rechercher la paix et la stabilité. L'intransigeance d'Israël et sa résolution préconçue d'avoir recours à une politique du recours excessif à la force – sans se soucier des résultats catastrophiques et des mesures de représailles et de revanche associées à la haine – dans l'espoir de sanctifier son occupation, ont envenimé la situation. L'insistance d'Israël d'occuper les territoires palestiniens et d'y étendre les colonies de peuplement illégal, la judaïsation des villes palestiniennes occupées et l'imposition de ses lois et de ses juridictions par la force, contrevenant ainsi aux résolutions de la légitimité internationale, affichant son mépris de la Quatrième Convention de Genève et ne respectant pas les droits de l'homme du peuple palestinien, ne font que confirmer l'absence de détermination d'Israël de conclure la paix avec les Arabes.

Aux prises avec l'occupation israélienne et les assassinats délibérés perpétrés par Israël – actes qu'Israël non seulement a revendiqués mais dont il semble fier – et en butte à la destruction délibérée et systématique ainsi qu'au siège qui leur est imposé, assorti de détentions arbitraires, de l'annexion des territoires palestiniens, de l'implantation accélérée de colonies de peuplement illégales et de l'imposition de lois injustes, ainsi qu'aux tentatives faites pour affaiblir le processus de paix; en proie à un désespoir catastrophique et à un sentiment de frustration continue, face à l'impuissance de la communauté internationale à contraindre Israël à se conformer à la légitimité internationale, face à l'incapacité dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité de forcer Israël à respecter ses résolutions ou même de protéger le peuple palestinien afin qu'Israël mette fin aux assassinats, à la destruction, à la confiscation des terres, et à l'imposition d'un siège; et en butte aux tentatives israéliennes d'ignorer tous les engagements et de contourner tous les accords; en proie à tout cela,

les Palestiniens se demandent quels sont leurs choix. Quelle est la valeur de cette vie d'humiliation, de privations et d'injustice qu'ils doivent subir? Personne n'accepterait le meurtre de civils innocents, quelles que soient leur nationalité ou leur religion. Mais il est impossible de mettre fin à la violence par cette politique d'assassinats et de destructions continus et par l'établissement de barrières de sécurité et de boucliers ethniques.

L'histoire montre que la violence perpétrée par un État ne peut qu'engendrer encore plus de violence, et que la réalisation de la paix ne peut intervenir que dans un environnement permettant de faire avancer le processus de paix. Il n'y a pas d'autre solution envisageable pour mettre fin à l'occupation et appliquer la stratégie de paix fondée sur la Conférence de Madrid et consacrée par l'initiative saoudienne adoptée au Sommet de Beyrouth. Le retrait d'Israël des territoires palestiniens qu'il occupe depuis septembre 2000 mettrait fin à la violence. Son retrait de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967, ainsi que la création d'un État palestinien souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, permettrait d'aboutir à la paix et à la stabilité.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne l'acte d'agression monstrueux perpétré par les forces israéliennes à Gaza. Il condamne également les pratiques israéliennes qui consistent à ignorer les droits de l'homme les plus élémentaires. Il exhorte la communauté internationale à assumer ses responsabilités devant cette grave situation, qui menace la paix et la sécurité internationales, et à intervenir immédiatement et résolument afin d'amener Israël à faire face à ses responsabilités conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux différentes conventions internationales. Il faut qu'Israël abandonne sa politique de violence et de coercition constante et il doit être contraint de faire en sorte que des conditions propices à la paix puissent prévaloir.

La situation qui règne actuellement dans les territoires palestiniens occupés est extrêmement critique à la lumière des répercussions qu'elle pourrait avoir non seulement pour les efforts de paix dans la région, mais aussi pour la paix et la stabilité de la région dans son ensemble. Nous ne pouvons garder le silence; nous ne pouvons accepter que de tels agissements deviennent habituels dans les territoires palestiniens occupés. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer de compter jour après jour le nombre de blessés et de morts. Cette situation tragique exige que la communauté internationale – notamment le Conseil de sécurité – agisse avec détermination et sincérité afin de détourner les dangers imprévisibles qui menacent l'avenir de cette région.

M. Levitte (France) : À nouveau notre Conseil doit être réuni du fait de l'aggravation tragique de la situation au Proche-Orient. La France et l'Union européenne ont condamné fermement l'action militaire israélienne menée le 22 juillet dans un quartier particulièrement peuplé de la bande de Gaza. Cette attaque qui a fait de très nombreuses victimes, morts et blessés, parmi lesquelles plusieurs enfants. La France réitère aujourd'hui, devant le Conseil de sécurité, cette condamnation dans les termes les plus fermes. La France souhaite également faire part aux blessés et aux familles de victimes innocentes de sa profonde émotion et de sa sympathie.

Si Israël a un droit légitime de se défendre contre le terrorisme, une telle action délibérée est injustifiable et ne peut en aucun cas contribuer à la solution de la crise actuelle. Comme l'a dit le Secrétaire général des Nations Unies, Israël a la responsabilité légale et morale d'éviter la perte de vies innocentes. Il doit bannir de ses réponses au terrorisme le recours à ce type d'actions et d'opérations indiscriminées. Israël doit, plus généralement, renoncer aux exécutions extrajudiciaires dont des civils sont également trop souvent les victimes. La France rappelle la nécessité de respecter, en toutes circonstances, les règles du droit international humanitaire.

Alors que certains signes, comme la réouverture des bureaux de l'Université Al Qods à Jérusalem-Est ou la reprise des contacts directs entre responsables israéliens et palestiniens laissaient espérer un apaisement et le retour au dialogue, l'action conduite dans la bande de Gaza risque de relancer le cycle de la violence. La France ne cesse de le répéter : la violence ne peut pas conduire à une solution. Elle ne peut pas constituer une option pour ceux, Palestiniens et Israéliens, qui souhaitent établir une paix juste et durable entre leurs deux peuples. Ce n'est que par le dialogue que les deux parties parviendront à assurer des conditions de vie dignes pour leur population, ainsi que la réalisation de leurs aspirations légitimes au sein de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La France demande une nouvelle fois à chacune des parties de renoncer à tout nouvel acte de violence, dont le seul effet serait d'en provoquer d'autres. Elle demande à chacune des parties de poursuivre ses efforts pour une reprise durable du dialogue. C'est l'objectif auquel les principaux acteurs intéressés s'attachent au sein du « quatuor ». Ses travaux encourageants ont souligné la nécessité de progresser parallèlement sur l'ensemble des questions – politiques, institutionnelles, sécuritaires, économiques et humanitaires. Voilà le seul chemin vers un règlement juste et durable. Il est aujourd'hui indispensable qu'Israéliens et Palestiniens tournent définitivement le dos à la violence et empruntent ce chemin avec l'aide de toute la communauté internationale.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard au cours de la présente séance par le représentant du Danemark au nom des États membres de l'Union européenne.

La séance d'aujourd'hui a lieu dans l'ombre d'un autre acte d'une cruauté flagrante, commis au mépris de la vie humaine; ce genre d'acte caractérise de plus en plus la situation au Moyen-Orient.

Comme le Ministre des affaires étrangères irlandais l'a déclaré hier, nous reconnaissons pleinement le droit d'Israël de se défendre et de prendre les mesures nécessaires contre ceux qui planifient ou exécutent des attentats terroristes. Nous réaffirmons ici à nouveau notre condamnation totale de tels attentats contre des civils israéliens. Nous sommes accablés de chagrin lorsque nous voyons les corps de personnes innocentes déchirés de cette façon.

Toutefois, comme le Ministre des affaires étrangères l'a indiqué, l'attaque d'hier à Gaza n'était pas une réponse raisonnée ou proportionnée à la menace terroriste. L'utilisation de missiles de gros calibre lancés par air dans des zones densément peuplées ne peut entraîner qu'un grand nombre de victimes civiles. Suggérer le contraire témoigne d'un manque de sincérité.

Les dirigeants politiques et militaires de l'État Membre de cette Organisation qui ont décidé de mener l'opération d'hier à Gaza connaissent très bien la capacité destructrice de l'engin utilisé et la densité de la population civile dans le lieu précis qui était ciblé.

Aucun d'entre nous en saurait atténuer sa condamnation absolue de tels actes.

Nous offrons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes innocentes de l'attaque d'hier, et exprimons notre profonde sympathie aux nombreux blessés.

Il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit. Celui-ci ne pourra être réglé que grâce au dialogue et à une reprise des négociations, avec l'appui international approprié. La meilleure façon d'offrir cet appui international consiste à progresser sur la base des mesures énoncées dans les déclarations successives du « quatuor », y compris la déclaration publiée après la réunion tenue récemment à New York.

À notre avis, il doit y avoir des progrès parallèles sur le plan politique, humanitaire, de la sécurité et du renforcement des institutions. Ces progrès doivent mener à une solution prévoyant deux États, c'est-à-dire à la création d'un État palestinien à l'intérieur de la période de trois ans mentionnée par le « quatuor ». Il faudra définir clairement les étapes qui permettront d'atteindre cet objectif dans le délai prévu.

Comme le « quatuor » l'a déclaré le 2 mai dernier, nous estimons qu'une conférence internationale devrait être convoquée dès que cela sera possible pour donner une structure aux efforts en cours en vue d'atteindre l'objectif fixé par le « quatuor » : c'est à dire la conclusion d'un règlement juste, global et durable au conflit du Moyen-Orient dans son ensemble.

L'occupation par Israël des territoires palestiniens a eu d'effroyables conséquences sur la population palestinienne, c'est là une dure réalité. Cette situation a évoluée rapidement pour se transformer en une catastrophe humanitaire. En tant que Puissante occupante, Israël ne peut pas faire abstraction de ses responsabilités à l'égard de cette catastrophe.

Nous nous félicitons de la proposition faite par Israël de dégager une petite partie des revenus qui reviennent à l'Autorité palestinienne, ainsi que de la réintégration d'un petit nombre de travailleurs palestiniens dans leur emploi en Israël, mais il faut faire encore beaucoup, beaucoup plus.

La communauté internationale peut jouer un rôle crucial pour soulager les souffrances du peuple palestinien qui sont attribuables aux bouclages. Toutefois, cela ne saurait remplacer une action

substantielle et appréciable sur le plan politique et économique.

La réforme palestinienne des institutions et des services de sécurité doit se poursuivre avec l'appui de la communauté internationale ainsi que le soutien essentiel du Gouvernement d'Israël, comme cela est souligné dans la déclaration du « quatuor ». Toutefois, les progrès palestiniens sur le plan des réformes ne peuvent pas non plus remplacer des progrès dans les domaines politique et économique.

L'Irlande estime que les paramètres d'un règlement du conflit au Moyen-Orient ont été très bien décrits par le Conseil européen à Séville le 21 juin dernier :

> « Un règlement peut intervenir par la négociation, et uniquement par la négociation. Il s'agit de mettre fin à l'occupation et de créer rapidement un état de Palestine démocratique, viable, pacifique et souverain, sur la base des frontières de 1967, au besoin avec des ajustements mineurs convenus par les parties. Le résultat final devrait prendre la forme de deux États existant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et jouissant de relations normales avec leurs voisins. À cet égard, il faudrait trouver une solution équitable à la question complexe de Jérusalem, ainsi qu'une solution juste, viable et arrêtée d'un commun accord au problème des réfugiés palestiniens. »

Ce point de vue a été réaffirmé dans la plus récente déclaration du « quatuor ». Il est également repris dans l'initiative de paix globale avancée par le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, et approuvé par les participants à la Réunion au sommet de la Ligue des États arabes tenue à Beyrouth en mars dernier.

Les peuples palestinien comme israélien souffrent atrocement du cycle de représailles violentes. Il faut surtout une direction éclairée pour briser ce cercle vicieux. L'Irlande exhorte à ne pas rajouter aux actions d'hier et à cesser les violences. Il ne faut pas sacrifier d'autres vies innocentes dans un conflit qu'aucune partie – je dis bien aucune – ne peut gagner.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Avant hier, plusieurs personnes, notamment des enfants, ont été tuées dans l'attaque d'un immeuble résidentiel de Gaza. La Norvège regrette vivement la mort de ces enfants et civils innocents. Elle demande à Israël de cesser ses attaques contre des cibles civiles palestiniennes.

La Norvège n'a aucune sympathie pour les terroristes. Les attentats sont des obstacles sérieux à la paix au Moyen-Orient et doivent cesser. La Norvège demande une fois de plus à tous ceux qui ont de l'influence au sein de l'Autorité palestinienne d'empêcher les attentats.

Nous avons dit à Israël que nous comprenons ses soucis sécuritaires mais nous ne pouvons accepter qu'il mène des actions contraires à d'importants principes de droit international et qui ne servent qu'à envenimer le conflit. La Norvège a, à maintes reprises, indiqué clairement aux autorités israéliennes que nous déplorons vivement les assassinats extrajudiciaires de suspects de terrorisme qui doivent être jugés dans un tribunal conformément aux principes du droit.

L'offensive israélienne a eu lieu alors que les représentants des deux parties avaient fait état de progrès aux négociations du week-end dernier. Nous espérons que cette attaque ne va pas nuire aux progrès politiques et exhortons les parties à ne pas lui permettre de miner les progrès réalisés ce week-end. La Norvège demande encore aux deux parties d'agir avec sérieux et de faire preuve du caractère nécessaire pour mettre fin à ce cercle vicieux de violence. Elles doivent poursuivre leurs efforts à rétablir la confiance et préparer la voie pour une solution politique au conflit.

La Norvège se félicite de l'issue des récentes réunions dans le cadre du quatuor et du Groupe de travail sur la réforme palestinienne. Les structures internationales sont en cours de rationalisation et de renforcement. La Norvège fera tout son possible pour œuvrer de concert avec ses partenaires dans le cadre du Groupe de travail sur la réforme palestinienne ainsi qu'avec les membres du quatuor. La communauté internationale doit réagir positivement et publiquement aux réformes entreprises. Une telle démonstration publique d'appui sera d'une grande importance pour consolider le processus de réforme et renforcer les forces de réforme aux yeux du public palestinien. Il est urgent de mobiliser l'appui financier et technique de la communauté internationale. À ce stade critique, il est indispensable de se montrer prêts à agir vite. Il faut éviter les retards qui, dans la situation actuelle, pourraient être très coûteux politiquement.

Israël doit faire ce qui lui incombe pour favoriser le processus de réformes. Il doit mettre fin aux bouclages, lever les couvre-feux, débloquer les avoirs palestiniens et faciliter les projets des donateurs. Sauf engagement d'Israël d'aider au mieux de ses capacités, le processus de réforme échouera. Il s'ensuivra une radicalisation accrue de la société palestinienne, ce qui aggravera la menace sur la sécurité israélienne. Les Palestiniens, les Israéliens et la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts pour rétablir la confiance et ouvrir la voie à une solution politique au conflit.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est très inquiète de l'offensive aérienne des forces armées israéliennes contre un immeuble résidentiel de Gaza dans la nuit du 22 au 23 juillet où 12 personnes, dont plusieurs femmes et enfants, ont été tuées, et plus de 100 blessées. Le fait que cette attaque a été exécutée alors qu'un dialogue avait repris sur les questions sécuritaires entre des représentants d'Israël et de l'Autorité palestinienne nous inquiète particulièrement. De tels incidents sapent, à l'évidence, les efforts de la communauté internationale pour débloquer la crise israélo-palestinienne, à réduire la tension dans l'ensemble du Moyen-Orient et à créer un environnement propice à la relance du processus de paix.

Nous rejetons vigoureusement toute forme de terreur et condamnons fermement les attentats. Mais nous jugeons inadmissible la pratique d'exécutions extrajudiciaires, surtout lorsque des civils, dont des femmes et des enfants, en sont les victimes comme dans le cas des récentes frappes israéliennes. Loin de garantir la sécurité d'Israël, ces actions ne font que provoquer la reprise des violences. Nous sommes convaincus qu'Israël doit mettre fin à la susdite pratique et que les Palestiniens doivent tout faire pour mettre fin aux attaques terroristes.

La Russie exhorte les deux parties au conflit à la retenue et au sang-froid et à éviter le recours à la force qui permettrait aux extrémistes de saisir l'initiative et de retomber dans le cercle vicieux de l'affrontement et de la haine. Simultanément à une décision concertée sur des questions sécuritaires et sur la lutte contre le terrorisme, il est essentiel d'avancer dans d'autres directions clefs : la réforme de l'Autorité palestinienne et la relance du processus politique.

Dans ce contexte, il est indispensable qu'Israël fasse preuve d'un esprit de conciliation en débloquant les avoirs financiers de l'Autorité palestinienne, en levant les restrictions à la circulation des Palestiniens, en diminuant les points de contrôle et en retirant les soldats israéliens des villes palestiniennes. Ces mesures pourraient largement aider à juguler les activités des groupes extrémistes et à prévenir les actes des kamikazes.

La Russie est convaincue que les résolutions adoptées ces derniers mois par le Conseil de sécurité contiennent les fondements politiques et juridiques nécessaires tant pour réduire les affrontements que pour donner l'impulsion à un règlement définitif du conflit palestino-israélien. Nous estimons indispensable de concentrer nos efforts sur la mise en œuvre de décisions déjà adoptées étant donné qu'un large consensus international et régional s'est fait sur les paramètres fondamentaux de cet effort.

Pour sa part, la Russie, avec les autres membres du quatuor des médiateurs internationaux et d'autres parties intéressées, continuera de jouer un rôle actif pour briser l'impasse du conflit palestino-israélien et avancer vers un règlement global et équitable au Moyen-Orient.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Maurice condamne dans les termes les plus vigoureux la récente attaque perpétrée par les forces israéliennes contre des cibles civiles en Palestine. Maurice a condamné à plusieurs reprises chez Israël le recours excessif et disproportionné à la force contre des Palestiniens désarmés et des civils innocents. Maurice a également condamné tous les actes de terrorisme des auteurs d'attentats-suicide, tout en faisant ressortir que les mesures de représailles d'Israël n'étaient guère susceptibles de mettre fin à ces attentats-suicide. Elles risquent, au contraire, de provoquer de nouvelles réactions et d'entraîner la région dans une escalade de violence. L'attaque perpétrée hier dans la région de Yarmuk, au nord de la bande de Gaza, a fait 15 morts parmi les Palestiniens – dont la majorité sont des civils innocents, et notamment des bébés et des enfants – et plus de 150 blessés civils. Cette attaque a été unanimement condamnée dans le monde entier, y compris par le Président et les ministres du Gouvernement israélien. Maurice présente ses condoléances aux familles des victimes civiles innocentes de cette attaque.

Maurice estime que l'utilisation d'avions F-16 pour le lancement de missiles contre des cibles civiles ne saurait être tolérée. Il est encore plus préoccupant que l'attaque se soit déroulée au moment où les responsables de la sécurité des parties palestinienne et israélienne avaient entrepris ensemble d'endiguer la violence et de rétablir des dispositifs de coopération en matière de sécurité. Elle s'est produite, également, au moment où les dirigeants du Hamas avaient déclaré que celui-ci allait mettre fin à tous les actes terroristes. Dans les circonstances, non seulement cet acte israélien n'est pas favorable à la paix et à la réconciliation, mais en outre, il risque de générer davantage de colère, de frustrations et par conséquent davantage de violence chez les Palestiniens.

Maurice attend avec intérêt l'enquête annoncée par le représentant d'Israël sur cette frappe aérienne et elle espère qu'elle démontrera comment il se fait qu'on a autorisé un avion de combat F-16 à larguer une bombe dans un quartier résidentiel très peuplé. Nous estimons qu'Israël doit assumer l'entière responsabilité de cet acte odieux et prendre des mesures pour y remédier.

Maurice comprend les préoccupations d'Israël concernant les actes terroristes perpétrés contre ses civils, mais nous tenons à souligner qu'en tant qu'État et en droit international humanitaire, Israël a la responsabilité de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter des pertes civiles innocentes dans toute action qu'elle entreprend contre le terrorisme. Israël doit prendre l'engagement que de tels actes ne se reproduiront plus.

Pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil de sécurité s'était félicité des efforts positifs déployés par le « quatuor » et la communauté internationale en vue de trouver une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient. Le plan, qui comprend le principe de la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontière sûres, présentait des orientations pour une solution définitive au problème du Moyen-Orient. Il est très probable, maintenant, que ce plan soit gravement compromis, à moins que les deux parties ne s'engagent de nouveau à un dialogue authentique et constructif, devant aboutir à l'objectif prévu, avec l'aide de la communauté internationale.

Pour cela, il faut qu'Israël opère un retrait immédiat jusqu'à la position qu'il occupait avant septembre et qu'il relâche les bouclages internes de façon à permettre à la population de jouir de ses droits et de circuler librement. Il est inacceptable que plus de 800 000 Palestiniens doivent subir un couvre-feu continu depuis maintenant plus d'un mois. Nous demandons à Israël de mettre fin à toutes les activités de colonisation et de s'abstenir de construire la nouvelle barrière de sécurité. Nous demandons également à Israël de ne plus tenter d'empêcher les militants palestiniens de pénétrer en Cisjordanie, ces mesures de punition collective n'étant ni légitimes ni acceptables.

Du côté palestinien, nous demandons aux militants de mettre un terme à toutes les attaques terroristes, notamment les attaques visant des civils. Nous demandons surtout aux Palestiniens de ne pas prendre de mesures de représailles à la suite de l'attaque israélienne. Les deux parties doivent faire preuve de la plus grande retenue si l'on veut que la paix puisse revenir.

Je terminerai en lançant un appel tout particulier à la communauté internationale dont l'assistance est nécessaire de toute urgence pour soulager la situation humanitaire très grave que connaissent les Palestiniens. Les dégâts causés à l'infrastructure, conjugués à un effondrement des activités économiques, ont mis la population palestinienne dans la situation la plus précaire, au point que même le Premier Ministre israélien a reconnu la nécessité d'une aide humanitaire. Nous espérons être en mesure d'adopter une décision dans ce sens à la fin de cette séance.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Jamais encore un nouveau développement grave de la situation palestinienne n'avait donné lieu à tant de préoccupation et à une telle réaction de la communauté internationale que cet acte d'agression israélien prémédité et méticuleusement planifié, perpétré lundi à minuit contre un immeuble résidentiel du quartier populeux d'Al-Daraj, dans le nord de la ville de Gaza.

Même les sympathisants d'Israël ont déploré et condamné cet acte. Aucune logique ne saurait justifier cet acte, sans parler de ses motivations. Nous qui connaissons depuis longtemps les politiques terroristes israéliennes et en souffrons les conséquences depuis plus d'un demi-siècle, ne connaissons que trop bien les desseins que poursuit Israël dans la planification de sa politique et la définition de ses objectifs et de ses ambitions.

De nombreux Israéliens ont décrit cette frappe aérienne contre un quartier résidentiel du nord de la ville de Gaza comme un crime de guerre, *stricto sensu*, en droit humanitaire international. Cette description a été donnée par des Israéliens. Certains sont même allés jusqu'à dire qu'il s'agissait d'un véritable acte de terrorisme d'État. Nombre de dirigeants mondiaux ont dit que cette agression israélienne était insensée, flagrante, inhumaine et injustifiée. Ils ont dit qu'elle ne pourrait qu'exacerber le conflit. Ils ont également dit que l'utilisation par Israël des armes modernes les plus meurtrières ainsi que de missiles et du laser pour attaquer des civils palestiniens et leurs biens ne saurait être tolérée. Pour cette attaque, les avions de combat les plus modernes ont été utilisés.

Nombre de dirigeants mondiaux ont demandé que soient prises des mesures immédiates et décisives pour mettre fin aux actes inhumains d'agression d'Israël. Ils ont également demandé au Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité de protection du peuple palestinien, faisant valoir qu'un tel acte d'agression illustre le refus de la paix et du processus de paix du Gouvernement israélien.

Nous ne pouvons que réagir face aux images de corps démembrés, aux dizaines de membres éparpillés, d'enfants et de femmes palestiniens, et aux larmes de dizaines de milliers de citoyens palestiniens portant les corps de leurs frères et de leurs fils dans leur dernière demeure; aux images des bébés tués dans l'attaque – certains de moins de deux mois – portés dans leurs tombes. Le *New York Times* a même publié en première page la photo d'un père portant le corps de sa petite fille.

Face aux protestations des dirigeants et des peuples du monde, le Premier Ministre israélien a très clairement et sans ambiguïté fait savoir ses réelles intentions, qui ne sont pas restées secrètes. Lors d'une réunion du Cabinet israélien, il a fièrement déclaré que cette opération avait été l'une des plus réussies parmi celles lancées récemment par l'armée israélienne. Cette déclaration n'a-t-elle pas été diffusée par tous les médias? Cette déclaration ne reflétait-elle pas le plaisir et le sadisme de tuer des personnes innocentes, notamment des enfants?

La République arabe syrienne a été très claire dans son analyse de la situation dans la région du Moyen-Orient, à savoir que la situation s'était détériorée ces dernières années parce que les politiques et pratiques israéliennes s'opposaient aux aspirations de la communauté internationale et de tous ceux qui croyaient à la possibilité de parvenir à une paix juste et globale. La Syrie a affirmé que les dirigeants israéliens successifs avaient saisi tous les prétextes et moyens de contourner les obligations découlant du processus de paix, en particulier celles relatives au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés – à savoir le Golan syrien, la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem – jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, ainsi que des territoires libanais occupés. Si Israël avait été sérieux, et réellement intéressé à parvenir à la paix dans la région sur le fondement des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment 242 (1967) et 338 (1973), des principes de la Conférence de Madrid, et du principe « terre contre paix » – qui ont été réaffirmés par le « quatuor » dans son dernier communiqué –, nous n'aurions pas eu à perdre notre temps, nos efforts et nos moyens. Mais Israël a persisté dans son occupation et dans son annexion de terres supplémentaires, aux dépens des droits du peuple arabe.

Depuis 1948, Israël a commis massacre après massacre; ce n'est pas le premier qui ait été commis contre le peuple palestinien. Israël justifie ses actions en employant toutes sortes d'artifices linguistiques sans fondement. Parfois, il justifie ses actions sous le prétexte de l'autodéfense, d'autres fois, sous le prétexte de lutter contre la violence et le terrorisme. Il a été prouvé que lorsqu'il a commis le récent massacre à Djénine, et qu'il a détruit des centaines de maisons dans ce camp, Israël poursuivait une politique systématique de destruction dans une démonstration de force insensée, cela dans le seul but d'empêcher le peuple palestinien d'exercer ses droits à l'autodétermination et de créer son État sur sa terre, en continuant son occupation de cette terre, et en maintenant son emprise sur les colonies israéliennes illégales – politiques qui sont rejetées par la communauté internationale. L'attaque actuelle confirme une fois de plus cette politique de terreur, de tueries et de destruction. Nous n'avons sûrement pas vu la fin des attaques sur le nord de Gaza, dans la mesure où ces attaques ont fait partie d'un schéma régulier de la politique israélienne au fil des ans.

Un grave coup sera porté à la guerre contre le terrorisme international si nous restons complaisants à l'égard du terrorisme prémédité d'Israël, et si nous croyons les mensonges des dirigeants israéliens,

lorsqu'ils disent que le carnage commis à l'encontre du peuple palestinien sans défense est un acte d'autodéfense. Ce mensonge ne peut être accepté par personne. Israël, qui est fort armé, qui possède des armes nucléaires et toutes sortes d'armes de destruction massive, est capable de se défendre en toutes circonstances s'il décidait de se retirer jusqu'aux lignes frontières qui étaient les siennes avant le 4 juin 1967.

Le nouveau carnage, qui a fait 15 victimes, dont neuf enfants, fournit encore une nouvelle raison au Conseil de sécurité, au système des Nations Unies, au droit international et à tous les États du monde d'exercer toutes les pressions possibles sur Israël afin qu'il soit tenu pour responsable au regard du droit humanitaire, ainsi qu'au regard de la quatrième Convention de Genève de 1949. Les crimes d'Israël à Gaza, Djénine, Deir Yassine, Khan Younis et Kibya, l'assassinat de soldats égyptiens en les enterrant vivants, et les massacres de Sabra et Chatila sont des crimes qui se placent dans une série de crimes contre l'humanité. Ce n'étaient pas des actes visant à contrer des actions terroristes. La communauté internationale ne devrait pas prendre ces crimes à la légère, car ils menacent les règles éthiques, le droit international et les instruments juridiques que nous avons tous respectés de longue date.

La République arabe syrienne dénonce vigoureusement ce crime insensé, ce carnage. Nous soutenons une action du Conseil de sécurité pour fermement condamner le massacre commis par Israël à Gaza. Nous espérons que cela dissuaderait Israël de continuer ses actes d'agression contre le peuple palestinien. Le Conseil devrait appeler Israël à lever le siège barbare qui étouffe des centaines de milliers de Palestiniens depuis plus d'un mois, et qui menace de causer une catastrophe humanitaire de dimensions insoupçonnées. Israël devrait aussi être appelé à mettre fin à ses actes d'agression à l'encontre du peuple palestinien, ainsi qu'à la liquidation de Palestiniens sous le prétexte de lutter contre le terrorisme. Les politiques israéliennes ne sont maintenant que trop connue du monde entier. Allons-nous permettre à Israël de rester au-dessus des lois? M. Sharon et son Ministre de la défense, qui ont planifié et supervisé l'exécution de ce massacres et d'autres, peuvent-ils rester hors d'atteinte de la Cour pénale internationale?

La sécurité au Moyen-Orient ne sera assurée à personne dans la région tant qu'il n'y aura pas une paix juste et globale. Le seul moyen de mettre fin à la violence est d'instaurer la paix et la sécurité, et de mettre fin à l'occupation de tous les territoires occupés.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour déplore dans les termes les plus énergiques tous les actes de violence et de terreur, et nous exhortons les deux camps à cesser toute action extrémiste. La dernière attaque israélienne dans un quartier résidentiel de Gaza, qui a fait des blessés et des morts parmi les civils palestiniens innocents, est non seulement hautement regrettable, mais aura pour effet malheureux de faire éventuellement reculer le mouvement en avant qu'ont suscité les récents efforts concertés de la communauté internationales.

Nous souscrivons à l'appréciation portée par plusieurs dirigeants mondiaux, notamment le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Jack Straw, qui a déclaré que l'attaque était inacceptable et contre-productive. Nous nous associons au Secrétaire général en lançant un appel au Gouvernement israélien pour qu'il cesse de telles actions et se comporte d'une façon pleinement conforme au droit humanitaire international.

Israël a le droit et, en fait, la responsabilité de protéger ses propres civils face aux attaques terroristes. Toutefois, nous croyons savoir que l'Autorité palestinienne, avec l'appui d'acteurs régionaux, collabore avec des groupes palestiniens pour mettre fin aux attaques-suicide à la bombe et autres actes de terreur contre la population israélienne. La dernière attaque israélienne sape ces efforts et compromet le droit légitime d'Israël de se défendre contre la terreur. À l'évidence, cela va également à l'encontre des efforts internationaux pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Une faute n'en appelle pas une autre. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel aux Palestiniens pour qu'ils fassent preuve du maximum de retenue dans cette période critique et nous demandons aux deux parties de maintenir leur soutien déclaré à un règlement négocié. Nous exhortons également l'Autorité palestinienne à continuer à collaborer avec tous les groupes palestiniens pour arrêter tous les actes de terreur qui sont largement reconnus comme une atteinte aux aspirations légitimes du peuple palestinien à un État. Nous prenons note que l'Ambassadeur Al-Kidwa a réaffirmé dans sa déclaration aujourd'hui :

« D'ailleurs, la partie palestinienne a condamné cette pratique, qui est contraire aux intérêts nationaux palestiniens. »

La situation actuelle exige l'engagement constant et soutenu du Conseil de sécurité. À cet égard, nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait répondu promptement à la requête faite par le Groupe arabe en convoquant ce débat public qui, nous l'espérons, permettra de désamorcer la situation sur le terrain. Nous espérons que la population palestinienne tirera réconfort du fait que nous partageons tous son sentiment de révolte.

Le Conseil de sécurité devrait continuer à chercher des moyens de faire appliquer ses résolutions. Singapour est d'avis que la meilleure façon de porter remède à la situation est de faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, notamment 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1402 et 1403 (2002). La non application de ses résolutions affaiblit l'autorité du Conseil et notamment sa capacité d'assurer le plein respect de ses autres résolutions.

Finalement, le règlement du problème au Moyen-Orient est subordonné à la conclusion d'un accord de paix juste, durable et global et à la normalisation des relations avec les pays de la région. Nous espérons que la communauté internationale ne sera pas prise en otage par les actions des extrémistes des deux camps, qui sont décidés à faire capoter le processus de paix.

Les préparatifs de la conférence internationale proposée devraient bientôt commencer pour progresser, de façon substantielle et dans des délais définis, vers la vision exposée dans la résolution 1397 (2002). Elle devrait s'inspirer des résolutions pertinentes du Conseil : les ententes et les accords de paix existants, notamment les négociations de Camp David en 2000 et les discussions qui ont suivi à Taba, ainsi que le plan de travail Tenet, le rapport Mitchell et l'initiative de paix arabe. Il faut que la conférence internationale examine en même temps les questions de sécurité, de paix et de détresse économique.

Nous espérons aussi que l'idée du Secrétaire général de déployer une force multinationale impartiale, robuste et crédible qui pourrait favoriser le climat de sécurité et l'espace politique nécessaires pour permettre à un cadre stratégique d'ensemble de prendre racine, ne sera pas oubliée. Ce n'est qu'en adoptant un cadre d'ensemble que l'on pourra répondre en même temps aux besoins d'Israël en matière de sécurité et aux aspirations politiques du peuple palestinien.

Pour parvenir à la solution globale que nous appuyons tous, il nous faut un véhicule diplomatique puissant qui soit le moteur du processus. Vu les difficultés politiques sur le terrain du Moyen-Orient, nous sommes d'avis que le « quatuor » pourrait fournir ce véhicule diplomatique tout-terrain nécessaire. Nous nous félicitons ici en particulier de la dernière déclaration conjointe du « quatuor », publiée il y a 11 jours à peine, le 16 juillet. Nous aimerions en citer un paragraphe important :

« Conformément à la déclaration faite le 24 juin par le Président Bush, les Nations Unies, l'Union européenne et la Russie expriment leur appui vigoureux à l'objectif d'un règlement définitif israélo-palestinien qui, moyennant un effort intensif en matière de sécurité et des réformes entreprises par tous, devrait pouvoir être atteint dans un délai de trois ans. L'ONU, l'Union européenne et la Russie se félicitent de l'attachement du Président Bush à un rôle actif des États-Unis dans la poursuite de cet objectif. Le Quatuor reste attaché à la mise en œuvre de la vision de deux États, Israël et une Palestine indépendante, viable et démocratique, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité comme l'affirme la résolution 1397 du Conseil de sécurité. » (*S/PRST/2002/20, annexe*)

Quand les membres du Conseil se sont réunis en consultations officieuses deux jours plus tard pour discuter, puis approuver à la déclaration du « quatuor », un intérêt très vif a été suscité par le délai de trois ans prévu. Nous espérons maintenant que le « quatuor » prendra de nouvelles mesure et énoncera le calendrier et les buts à atteindre pour réaliser l'objectif des trois ans.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de ce débat public pour examiner les événements récents au Moyen-Orient. C'est avec une immense douleur que nous devons aujourd'hui condamner très vigoureusement le recours indiscriminé et disproportionné à la force contre des civils.

L'attaque perpétrée par Israël à Gaza constitue un assassinat extrajudiciaire inacceptable qui a entraîné la mort indiscriminée de civils, notamment d'enfants, et qui compromet les possibilités naissantes d'un

processus politique. Cette action mérite d'être condamnée en termes catégoriques et sans réserve, comme l'a fait la communauté internationale, y compris l'ONU.

L'attaque israélienne ne pouvait se produire à un pire moment politique. Il semblait y avoir quelques signes positifs qui devaient contribuer à briser le cycle de violence et de terreur de ces derniers mois. Nous étions convaincus qu'il était possible de restaurer les mécanismes de coopération en matière de sécurité. Nous avions appris des nouvelles très encourageantes quant à la possibilité réelle de mettre fin aux attaques-suicide. Nous avons appuyé les efforts collectifs du « quatuor » et de chacun de ses membres pour favoriser un processus politique qui aurait l'appui d'autres États de la région.

Cependant, après l'attaque militaire de Gaza, on a le sentiment que la situation pourrait considérablement s'aggraver. Comme jamais auparavant, nous sommes tenus de contribuer, collectivement et individuellement, et dans la mesure de nos capacités, à empêcher que la situation ne dégénère en une spirale de violence incontrôlable.

À cet égard, nous tenons à rappeler que nous respectons le droit d'Israël à garantir sa propre sécurité. Nous condamnons les attentats systématiquement perpétrés sur son territoire, et qui ont affecté la vie et l'intégrité physique de ses citoyens. Mais ce faisant, nous tenons également à dire que nous ne comprenons pas comment une attaque militaire menée par un F-16 dans une zone de Gaza à forte densité de population, contribue à la sécurité d'Israël ou aux efforts de paix auxquels se sont engagés divers acteurs politiques internationaux.

Ces heures difficiles doivent être transformées en possibilités. Nous lançons un appel angoissé pour ranimer les chances d'un règlement global au conflit entre Israël et la Palestine, un règlement qui comprendrait non seulement les aspects sécuritaires mais aussi d'autres questions cruciales, telles que la situation économique et humanitaire de la population palestinienne, le retrait d'Israël, puissance occupante, des territoires palestiniens, et la création d'un État palestinien.

En ces heures critiques, nous devons plus que jamais songer à notre objectif commun de paix juste, globale et durable dans toute la région, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) et du principe de la terre contre la paix.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis estiment que tant les Israéliens que les Palestiniens doivent tout faire pour en finir avec la violence au Moyen-Orient et créer un environnement où des progrès vers la paix et la sécurité pour tous seraient possibles. Le Président Bush a énoncé notre objectif d'un avenir où deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Dans la résolution 1397 (2002), le Conseil de sécurité a approuvé cette vision, adoptée avec un appui quasi unanime au début de l'année. Et le Président Bush estime qu'avec des efforts soutenus de sécurité et de réforme de la part de tous, cet objectif peut être atteint d'ici trois ans.

La présente réunion a été convoquée pour discuter de l'opération israélienne du 23 juillet. Toutefois, il nous faut également parler des opérations du Hamas, du Jihad islamique palestinien, et d'autres groupes palestiniens terroristes qui s'efforcent d'anéantir les perspectives des Palestiniens de parvenir à leur objectif d'un État indépendant. Citons parmi les attaques contre des civils israéliens deux attaques meurtrières la semaine dernière. Ces attaques, odieuses, inquiètent à juste titre l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons demander pourquoi le Conseil ne leur prête pas attention plus souvent.

Il ne faut pas non plus oublier la responsabilité de chaque État Membre des Nations Unies et surtout du Conseil de sécurité, de refuser de donner asile aux groupes palestiniens qui « financent, organisent, appuient ou commettent des actes de terrorisme » (résolution 1373 (2001), par. 2). Nous invitons au respect immédiat et complet de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité à cet égard.

Les États-Unis sont inquiets de certaines tactiques et opérations israéliennes, dont les assassinats ciblés et des actes qui mettent en danger des civils innocents. Nous avons exhorté Israël à tenir compte des conséquences de tels actes. Le Président Bush a bien dit que l'acte outrancier d'Israël, le 23 juillet, n'a pas servi la cause de la paix. Il a en outre exprimé ses préoccupations devant le nombre de civils touchés par l'attaque. Nous avons directement exprimé ses préoccupations au Gouvernement israélien.

Je voudrais passer en revue les efforts déployés actuellement par les États-Unis, en partenariat avec le Secrétaire général et d'autres entités de la communauté internationale, pour améliorer la situation. Nous nous appliquons en ce moment à faire avancer les plans d'action pour la réforme et la sécurité civiles palestiniennes, à remédier à la situation humanitaire critique dans les zones palestiniennes et à rétablir le dialogue politique. Nos réunions, la semaine dernière, avec le « quatuor » et les Ministres des affaires étrangères arabes ont été très utiles à cet égard. Nous continuerons de nous concerter étroitement avec les parties, avec le « quatuor » et avec les dirigeants arabes sur la meilleures façon d'aller de l'avant.

Les deux parties doivent oeuvrer pour mettre fin à la violence et aux attentats. Avec la participation active d'États arabes clefs, les États-Unis animent les efforts pour restructurer les services de sécurité palestiniens et rétablir la coopération sécuritaire. En ce qui concerne la réforme civile palestinienne, nous avons été heureux d'encourager le ferme appui des Palestiniens à la réforme, y compris au programme de réforme de 100 jours des Palestiniens eux-mêmes. L'équipe spéciale internationale travaille sur un plan global de réformes civiles. Nous attendons avec intérêt sa prochaine réunion fin août.

Nous sommes extrêmement inquiets de la tragique situation humanitaire des Palestiniens. Les États-Unis ont fourni plus de 180 millions de dollars d'assistance par le biais de l'Agency for International Development des États-Unis et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Si la réforme civile et la sécurité progressent, la communauté internationale des donateurs pourra faire encore plus.

Israël a un rôle important à jouer pour prendre des mesures afin de faciliter l'accès à l'assistance humanitaire. Nous l'exhortons également à prendre des mesures afin d'essayer de rétablir l'activité économique dans les zones palestiniennes. À mesure qu'on progresse sur la réforme civile et sécuritaire, des mesures israéliennes, comme l'allégement des bouclages et un dégel des avoirs fiscaux, venant s'ajouter à l'amélioration de la liberté de mouvement du personnel et des biens humanitaires, seront essentielles pour la création d'un environnement où des progrès seront possibles.

Le Conseil de sécurité a bien indiqué la voie à suivre vers un règlement israélo-palestinien, et notamment dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002). Il a demandé nettement que cessent toutes les violences. Il s'est félicité des efforts du « quatuor » et a approuvé deux déclarations communes des membres du « quatuor ».

Nous partageons l'idée exprimée ici ce soir par d'autres délégations que les résolutions et les déclarations déjà adoptées par le Conseil de sécurité représentent une base plus qu'adéquate pour guider les efforts pour parvenir à une solution négociée à la question du Moyen-Orient. Nous croyons que le souci principal de la communauté internationale en ce moment devrait se porter sur des efforts diplomatiques constructifs, oeuvrant directement avec les deux parties sur le terrain afin de réaliser la solution à deux États que nous voulons tous.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique a manifesté hier et répète aujourd'hui sa condamnation sans réserve de l'attaque aérienne de l'armée israélienne le 23 juillet à Gaza, dont les conséquences tragiques ont été de nombreux morts civils innocents et plus de 100 blessés, femmes et enfants, pour la plupart. Israël n'a rien gagné en commettant cet acte, ni n'a évité ou prévenu quoi que ce soit. Au moment opportun, le Mexique a rejeté avec la même énergie les actes terroristes commis par des groupes palestiniens en Israël, lors desquels des civils innocents, y compris des enfants, ont également trouvé la mort. Mon pays déplore les actes de terrorismes et de représailles continus qui infligent des souffrances indicibles à la population civile, et les horreurs du fléau de la guerre qui marquent à jamais les générations actuelles et futures.

En réaffirmant notre plus profonde consternation devant le cercle vicieux de la violence dans lequel la région du Moyen-Orient est piégée, mon pays fait sien l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties pour qu'elles adoptent immédiatement toutes les mesures nécessaires en vue de rétablir des conditions de sécurité pour la population civile, tant en Israël qu'en Palestine. Le Mexique souscrit à la déclaration conjointe du «quatuor» qui met l'accent sur la nécessité urgente de faire face à la situation humanitaire en Palestine. Nous demandons à nouveau aux parties de s'abstenir de recourir à des pratiques contraires au droit international humanitaire, et les prions instamment de respecter pleinement les dispositions de la quatrième Convention

de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre.

Les actes de violence, de représailles et de provocation mutuelle que nous déplorons aujourd'hui se produisent en même temps que les initiatives qui sont prises pour rétablir le dialogue bilatéral et promouvoir des initiatives internationales en vue de trouver une solution de fond et à long terme au problème.

Le Mexique estime que les opérations militaires ainsi que les attentats terroristes génèrent une violence plus importante au Moyen-Orient et sapent les précieuses initiatives ainsi que les efforts inlassables de la communauté internationale qui visent à relancer une fois de plus le processus de paix et à mettre fin au conflit. Nous demandons aux parties de se conformer, sans délai, aux dispositions de la résolution 1397 (2002), dans laquelle le Conseil de sécurité exigeait la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions.

Un processus de paix durable dans la région doit tenir compte, simultanément, des divers aspects du conflit. Ainsi, les négociations politiques, les dispositions en matière de sécurité, la mise en oeuvre immédiate d'un plan d'assistance humanitaire et la création d'institutions palestiniennes devraient être les éléments les plus importants pour renforcer la paix tant souhaitée.

Ma délégation réaffirme son appui aux efforts de plus en plus importants que déploie la communauté internationale en vue de relancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons également que nous appuyons fermement le concept d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme le prévoit la résolution 1397 (2002).

M. Chungong (Cameroun) : À l'issue de notre réunion du 18 juillet dernier, l'unanimité du Conseil a été réalisée pour, notamment, condamner la violence au Proche-Orient, y compris en Palestine, suite à l'attentat-suicide d'Emmanuel et à ses conséquences. Nous espérions alors que l'appel de la communauté internationale à la raison et à la retenue allait enfin être entendu par les parties au conflit.

Les récents événements de Gaza portent un coup regrettable à cet espoir. La logique de la violence semble avoir fait son nid dans le conflit du Proche-Orient. La violence aveugle de part et d'autre continue de semer le désespoir et de causer la mort de victimes innocentes. Devant cette situation, notre devoir au Conseil de sécurité et en tant que Membres des Nations Unies, est de se lever pour surmonter cette tendance et lui opposer une logique de paix.

Les acquis des pourparlers entrepris pour la reprise du processus de paix ne doivent pas être remis en cause par les dérapages observés dans l'un ou l'autre camp. Ma délégation rappelle que le dialogue et la négociation constituent le seul chemin vers la paix. La violence ne peut engendrer que la violence.

Comment, dans ces circonstances, approuver le dernier raid israélien au cours duquel des civils palestiniens, et en majorité des enfants, ont trouvé la mort? Que peut justifier un tel acte, dont la contribution à la paix est de toute évidence hypothétique?

Nous appelons Israël et la Palestine à la raison et au dialogue dont nous avons observé depuis quelques temps le frémissement. Bien que ce dialogue demeure encore fragile, nous exhortons les parties à s'engager plus avant dans cette voie d'ouverture et d'avenir. Il est certes plus difficile de s'ouvrir à l'autre que de se refermer sur soi en s'enferrant dans une logique d'exclusion et de violence. Une telle logique, parce que fondée sur un simple rapport de force, serait précaire et dangereuse. Elle éloignerait le peuple de cette région de la seule solution porteuse d'une véritable vision de l'avenir.

Ma délégation s'associe pleinement dans ce cadre à toute initiative visant au dialogue, à la négociation et dont l'objectif ultime serait de réaliser une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Cameroun s'associe enfin à la douleur du peuple palestinien si durement éprouvé et lui renouvelle toute sa sympathie.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en anglais*) : Les forces armées israéliennes ont lancé une bombe guidée au laser sur une zone résidentielle palestinienne provoquant des pertes en vies humaines parmi les civils, notamment des femmes et enfants. Le Gouvernement chinois condamne vigoureusement cet acte atroce commis par les forces israéliennes au

mépris du droit international humanitaire qui a causé la mort d'innocents. Cette nouvelle action militaire israélienne fait évoluer de manière perverse le violent conflit israélo-palestinien. Elle porte gravement atteinte aux efforts de la communauté internationale pour trouver une solution à la question du Moyen-Orient.

Le Gouvernement chinois pense que l'occupation illégale, prolongée et reconduite des territoires palestiniens est au cœur du problème de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Israël doit respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et se retirer immédiatement des territoires palestiniens occupés pour résoudre une fois pour toutes le conflit israélo-palestinien, mettre fin au cycle de violence et aboutir à la paix au Moyen-Orient. Nous lançons également un appel à la partie palestinienne afin qu'elle fasse preuve de retenue et freine la violence, y compris les attentats-suicides, afin de ne pas compliquer plus avant la situation.

L'escalade de la violence entre Israël et la Palestine ces quelques derniers jours démontre une fois de plus que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doivent accélérer leurs efforts et prendre des mesures et des actions concrètes en vue de promouvoir une solution juste et durable au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la question palestinienne. Ce n'est que lorsque les objectifs définitifs du processus de paix – et les moyens efficaces de les réaliser – seront en vue que la confiance mutuelle pourra être établie. Ce n'est qu'alors que l'on parviendra à isoler les extrémistes qui croient aveuglément à la violence, que la vision d'une coexistence pacifique entre deux États indépendants – Israël et la Palestine – se traduira en une action réelle de la part des majorités en Israël et en Palestine pour mettre fin à des décennies d'agitation, de violence et de terreur.

M. Tafrov (Bulgarie) : En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par l'Ambassadeur du Danemark au nom de l'Union européenne.

Le cycle de violences au Moyen-Orient ne connaît pas de trêve. La semaine dernière, deux attaques terroristes ont causé des morts parmi des civils. Le 23 juillet, un missile israélien a atteint un immeuble dans une zone densément peuplée de la ville de Gaza. Des civils, sont morts, notamment des enfants. La vision de cadavres d'enfants déchiquetés est intolérable. La Bulgarie s'élève avec force contre les pertes de vies de civils innocents, en particulier des enfants. Nous lançons un appel solennel aux deux parties pour qu'elles respectent la vie des plus vulnérables, à savoir les enfants.

La Bulgarie reconnaît pleinement le droit d'Israël de prévenir des attaques terroristes sur son sol et contre ses citoyens. Pour autant, la dernière attaque en date, menée d'une main lourde, est à la fois inacceptable et contreproductive. Nous déplorons profondément les pertes de vies humaines occasionnée.

Tout a été dit sur le caractère inacceptable du terrorisme, y compris celui du Moyen-Orient. Je n'ai rien à ajouter. Il est urgent qu'on mette fin à la situation qui nourrit ce terrorisme. Je pense en premier lieu à la situation humanitaire de la population palestinienne. Elle est très grave. Il est très important qu'elle soit améliorée afin d'isoler, au sein de la société palestinienne, les terroristes et ceux qui les glorifient.

La communauté internationale a su trouver les voies et les moyens pour agir ensemble en faveur de la paix au Moyen-Orient. La Bulgarie soutient sans réserve la déclaration du « quatuor » au niveau ministériel le 16 juillet dernier à New York. Elle va dans le sens des résolutions votées par notre Conseil qui tracent le chemin vers une solution au conflit du Moyen-Orient. Ce n'est qu'en mettant en œuvre les résolutions de notre Conseil qu'une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient pourra être trouvée.

Un élément important des récents efforts de la communauté internationale concerne l'attention portée à juste titre aux efforts visant à donner plus de légitimité et une meilleure représentativité à l'Autorité palestinienne. Il n'y a que la démocratie qui puisse résoudre les problèmes des Palestiniens et nous soutenons pleinement les efforts qui sont faits à cet égard.

Pour terminer, je vais réitérer la position bulgare qui a été exprimée à plusieurs reprises et qui est entérinée dans la résolution 1397 (2002) que mon pays a eu non seulement l'occasion de soutenir mais aussi d'élaborer grâce au fait que la Bulgarie est membre du Conseil de sécurité. Ce n'est que lorsque les Palestiniens et les Israéliens croiront en la possibilité de vivre côte à côte dans des frontières sûres et

reconnues que le processus de paix au Proche-Orient pourra vraiment sortir de ce cycle de violence inacceptable. Il est très important que les parties au conflit ne se laissent pas emporter par la tentation de riposter aux actes de violence. Nous craignons que dans la situation actuelle, cela puisse se produire.

Nous craignons que, dans la situation actuelle, cela puisse se produire et nous espérons que les signes timides de reprise de dialogue qu'on a constatés tout au long de ces quelques jours – je pense aux contacts au niveau ministériel entre Israéliens et Palestiniens – pourront continuer.

La Bulgarie continuera à oeuvrer, au sein du Conseil et aussi à titre bilatéral, pour que la violence cesse au Proche-Orient.

M. Boubacar Diallo (Guinée) : La présente séance publique se tient à un moment particulièrement critique, où la région du Moyen Orient vit à nouveau une période de turbulences exceptionnellement dangereuse et pleine d'incertitudes. Les évènements des derniers jours confirment amplement cette tendance.

Nous venons en effet d'assister à l'utilisation par l'armée israélienne d'avions de combat, sous prétexte d'éliminer un haut responsable du Hamas, accusé d'actes terroristes. Cette réaction démesurée a conduit à la mort de victimes civiles innocentes – en majorité des enfants – et à des dommages matériels importants.

Certes, Israël a le droit d'assurer la sécurité de ses populations. Toutefois, il convient de reconnaître que l'utilisation excessive de la force ne peut conduire qu'au contraire de l'effet recherché, à savoir à l'exacerbation de la violence.

Ceci est d'autant plus préoccupant que des signes tangibles d'amélioration de la situation s'étaient dessinés. Le Président Arafat avait entamé la réorganisation des services de sécurité palestiniens et des négociations s'étaient engagées avec les responsables du Hamas pour faire baisser la tension. Ce sont là des preuves qu'il existe bien une volonté de la part de la partie palestinienne de mener les actions nécessaires en vue de renouer le fil du dialogue avec les autorités israéliennes. La reprise des contacts entre les services de sécurité palestinien et israélien s'inscrivait également dans cette perspective.

En outre, ma délégation voudrait rappeler que la réunion du quatuor tenue le 16 juillet à New York, avec la participation de représentants de haut rang de l'Arabie saoudite, de l'Égypte et de la Jordanie, s'est prononcée en faveur d'un appui vigoureux au règlement définitif du conflit israélo-palestinien dans un délai de trois ans, devant déboucher sur l'existence de deux États vivant côte à côte dans des frontières sûres et reconnues.

Cette initiative, qui vient s'ajouter à de nombreuses autres montre que la communauté internationale, loin de croiser les bras, est décidée à mettre un terme à une situation de souffrances qui n'a que trop duré.

Dans cette optique, nous devrons une fois encore envoyer un signal fort en direction des protagonistes, afin de leur faire comprendre que la seule issue honorable réside dans l'acceptation réciproque et la création d'un climat de confiance susceptible de conduire à une paix négociée, fondée sur le respect des résolutions pertinentes du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire quelques observations en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

La déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant du Danemark au nom de l'Union européenne énoncera la politique globale à laquelle souscrit le Gouvernement britannique.

La violence semble encore une fois avoir pris le dessus au Moyen-Orient. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères britannique le 23 juillet à la Chambre des communes, la frappe aérienne d'Israël contre la ville de Gaza, qui a fait 15 morts et plus de 100 blessés, est inacceptable. Elle est également contreproductive.

M. Straw a dit qu'il reconnaissait et comprenait qu'Israël devait prendre des mesures contre les personnes suspectées d'attentats-suicide et leurs complices. Israël avait le droit de prendre des mesures pour se protéger d'attaques terroristes, mais ces mesures ne doivent être ni disproportionnées ni excessives.

Le Royaume-Uni estime également qu'Israël a des obligations en droit international, et notamment en droit international humanitaire, et qu'il doit les respecter. Les mesures prises en situation de légitime défense doivent être proportionnées. Israël doit éviter les pertes civiles et éviter d'endommager biens et infrastructures civils.

Je veux toutefois que les choses soient claires : tous les actes de violence, y compris ceux des Palestiniens, qui prennent sans discrimination pour cibles des civils sont tout à fait inacceptables. Ils ne sont jamais justifiés en aucune circonstance ou par aucune explication. Nous condamnons également la pratique des exécutions extrajudiciaires.

Le Royaume-Uni adresse ses condoléances à tous ceux qui, dans les deux communautés, ont perdu des membres de leur famille.

Les citoyens israéliens et palestiniens ont droit à la paix et à la sécurité. Ce n'est pas la violence qui fournira une réponse. Seules des négociations peuvent permettre de ramener la paix et la sécurité. Le Royaume-Uni continuera de travailler à tous les niveaux et d'explorer toutes les voies pour relancer ce processus.

Il importe que les deux parties s'emploient désormais à réunir les conditions nécessaires à la reprise des négociations. Des négociations se poursuivent déjà depuis quelque temps pour essayer d'obtenir une désescalade unilatérale de la part des Palestiniens et le Royaume-Uni les a suivies de près, soucieux de contribuer à mettre fin au cycle de la violence et de redémarrer le processus politique.

Nous espérons qu'en dépit des actes de violence de cette semaine, ces négociations ne déraperont pas. De fait, l'idée même de tenir ce débat aujourd'hui est de contribuer aux efforts qui sont faits pour préserver les possibilités de progrès dans les négociations.

Les deux parties doivent relever les défis qui leur ont été lancés dans la déclaration du Président Bush et dans la déclaration du « quatuor », du 16 juillet, avec l'appui du Conseil, pour parvenir à un règlement israélo-palestinien définitif dans les trois ans. Les Palestiniens doivent procéder à une réforme politique, économique et dans le domaine de la sécurité, dans le cadre d'un plan d'action décidé par le « quatuor » le 10 juillet, aboutissant à la création d'un État palestinien engagé dans la lutte contre le terrorisme. Le Royaume-Uni est prêt à les aider en ce sens.

Israël doit prendre immédiatement des mesures concrètes en faveur de l'émergence d'un État palestinien viable, en relâchant notamment les restrictions, en se retirant jusqu'aux positions qu'il occupait avant le 28 septembre, en rétrocédant les recettes fiscales, en gelant les activités de peuplement et en permettant au personnel humanitaire international d'accéder librement et immédiatement aux territoires occupés où la situation humanitaire continue de se dégrader.

Comme l'ont demandé les dirigeants européens à Séville le mois dernier, notre conception de la solution passe par la fin de l'occupation et l'établissement le plus rapidement possible d'un État de Palestine démocratique, viable, pacifique et souverain sur la base des frontières de 1967, avec, si nécessaire, quelques modifications acceptées par les deux parties. Les deux États doivent être capables de coexister au sein de frontières sûres et reconnues et d'entretenir des relations normales avec leurs voisins.

Nous voulons voir une solution équitable à la question complexe de Jérusalem et une solution juste, viable et concertée au problème des réfugiés palestiniens.

Il existe dorénavant un remarquable consensus au niveau international sur cette conception. Nous sommes en consultation étroite avec les États-Unis, nos collègues de l'Union européenne et les parties pour voir comment l'on peut progresser et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les parties à briser le cycle de la violence et relancer les négociations politiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer exprimer la satisfaction de la délégation égyptienne au sujet de votre présidence du Conseil pour le mois. Nous avons la certitude que le Conseil est entre de très bonnes mains, grâce à votre sagesse et à vos compétences bien connues de dirigeant.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui alors que le peuple palestinien – en réalité le peuple arabe et les peuples du reste du monde civilisé – portent le deuil des enfants et des autres Palestiniens innocents qui sont tombés, victimes de l'agression israélienne du 23 juillet, lorsqu'un avion de combat de l'armée de l'air israélienne a bombardé un immeuble d'habitation dans le quartier de Yarmouk, à Gaza, causant la mort de 15 Palestiniens, surtout des femmes et des enfants,

et infligeant des blessures à 150 autres. Cette agression barbare n'est qu'un épisode dans une série de crimes de guerre perpétrés par Israël à l'encontre du peuple palestinien.

Il y a quelque temps, nous avons été témoins du crime de Djénine, et aujourd'hui nous sommes témoins de la tragédie de Yarmouk. Ces actes exposent au regard du monde le mépris d'Israël pour les résolutions internationales, pour les règles du droit international humanitaire et pour ses responsabilités en tant que puissance occupante. La prise pour cible d'une zone résidentielle ne laisse pas de doute quant au fait que les forces israéliennes d'occupation savaient d'avance que les victimes seraient des civils. La communauté internationale ne peut considérer l'acte d'agression du matin du 23 juillet comme un acte d'autodéfense, comme le prétend Israël. Aucun être humain civilisé ne peut accepter ce vain prétexte pour justifier un acte qui tombe clairement dans la catégorie des crimes de guerre, auquel la communauté internationale doit réagir en tenant pour responsables à la fois ceux qui ont planifié et ceux qui ont perpétré ces actes, et en les poursuivant.

Il vaut la peine de noter que l'attaque odieuse a eu lieu alors qu'il y avait des signes de l'annonce imminente d'un accord entre l'Autorité palestinienne et la direction du Hamas pour mettre fin aux attaques pouvant nuire à des civils israéliens. Il faut aussi noter que l'agression a eu lieu moins d'une semaine après la réunion du « quatuor » à New York. Les membres du « quatuor » avaient exprimé leur intention de poursuivre un règlement final avec la création d'un État palestinien indépendant, qui existerait aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, mettant ainsi fin à l'occupation israélienne commencée en 1967. Ce crime israélien confirme malheureusement notre conviction que le Gouvernement israélien souhaite dynamiter toute chance de paix au Moyen-Orient, et qu'il n'hésitera pas à recourir aux moyens les plus vils et les plus cruels pour miner les efforts de paix, et étouffer les territoires et couper les moyens d'existence du peuple palestinien.

Il est maintenant du devoir de la communauté internationale d'intervenir rapidement et efficacement pour protéger le peuple palestinien, et pour préserver les espoirs qui restent encore d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

La délégation égyptienne appelle le Conseil de sécurité à examiner sérieusement et à mettre en oeuvre la proposition du Secrétaire général concernant une présence internationale dans les territoires palestiniens, afin de garantir la fin des violences contre le peuple palestinien et le retour d'Israël à ses frontières d'avant le 28 septembre 2000.

Nous appelons Israël à répondre immédiatement aux efforts de la communauté internationale et du « quatuor » en vue de parvenir à un règlement juste et durable sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) et des principes de la Conférence de Madrid.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Chili. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je souhaiterais vous féliciter pour la façon admirable dont vous assumez la présidence du Conseil au cours de ce mois, et vous exprimer mes remerciements pour votre initiative de convoquer ce débat public concernant un conflit dont l'évolution et les particularités ne sauraient nous laisser indifférents.

Le Gouvernement chilien réaffirme avec la plus grande énergie le rejet du recours excessif à la force, ainsi que de tous les actes terroristes et violents portant atteinte à la population civile et innocente de part et d'autre, quelle que soit leur origine ou leur justification. À cet égard, il condamne la récente attaque aérienne à Gaza, qui a causé la perte de 15 vies innocentes, dont neuf enfants, et laisse dans son sillage douleur et découragement, au moment où les représentants des deux peuples travaillent très sérieusement à réduire la violence et à restaurer les accords de sécurité. Nous transmettons nos plus sincères condoléances aux familles des morts et des blessés.

De tels faits n'ont pas seulement pour effet de saper les mesures de confiance mutuelle que la communauté internationale tente de rétablir entre les parties; ils portent atteinte aux principes fondamentaux de l'humanité. Le Chili se joint à l'appel de la majorité de la communauté internationale, qui dénonce fermement ces actes, et qui exige que soit mis immédiatement un terme à la spirale de violence dans un conflit qui n'a pas de solution militaire.

Les souffrances prolongées de la population palestinienne nous conduisent à réaffirmer une fois de plus la nécessité d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), des principes de la Conférence de Madrid et du principe « terre contre paix ». De même, nous soulignons la fonction essentielle de l'Autorité palestinienne, qui demeure une partie légitime et indispensable pour la paix.

L'usage excessif de la force, la démolition d'habitations, les restrictions à la circulation s'ajoutent aux politiques de bouclage, d'imposition du couvre feu, d'assassinats ciblés et de la déportation de familles, ne font qu'accroître les souffrances du peuple palestinien et peser sur sa capacité de redressement économique, éloignant ainsi les espoirs de paix. L'occupation doit cesser et faire place à la coexistence pacifique de deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Mon pays est préoccupé par la grave situation humanitaire causée par l'occupation israélienne des villes et des camps palestiniens. Cette situation a des répercussions sur l'environnement, comme la dégradation des terres et le dommage causé aux ressources en eau. Le Chili s'associe également au sentiment de la majorité de la communauté internationale, qui exige que soit mis un terme à toute activité de colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés et dans le Golan syrien occupé. Ces activités ne conduisent pas seulement à la destruction d'habitations et de biens afin de fonder et de développer ces colonies; elles restreignent aussi la liberté de circulation, et privent les Palestiniens de terres agricoles, tout en détruisant l'intégrité territoriale de ce peuple.

Nous accueillons avec satisfaction la perspective d'une conférence internationale, qui traitera de la situation au Moyen-Orient et de la question de Palestine. Mon pays exhorte le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à rétablir les conditions minimales d'un respect réciproque nécessaire pour que leur participation et les négociations à venir puissent se dérouler dans des conditions équilibrées. Le Chili reconnaît et apprécie les efforts dévoués de la communauté internationale, et tout particulièrement du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et du « quatuor ». Les conclusions auxquelles il est parvenu lors de sa réunion récente à New York, le 16 juillet dernier, nous rendent espoir en une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion d'urgence pour débattre de la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Nous regrettons d'avoir été les témoins de la récente escalade des évènements provoquée par le Gouvernement israélien à un moment où la communauté internationale cherche à préserver la dynamique des progrès réalisés ces dernières semaines pour renforcer le processus de paix. Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie exprime sa condamnation et sa consternation devant ce dernier acte d'agression d'Israël à Gaza, qui a causé la mort de 15 personnes et a fait plus de 150 blessés. Cet acte est une violation flagrante des principes du droit humanitaire international.

Ce ne sera une surprise pour personne si je rappelle les conditions de vie difficiles de l'équipe dirigeante palestinienne, les humiliations quotidiennes infligées à la population palestinienne qui souffre du siège, des bouclages et du couvre-feu strict imposés par les forces d'occupation. Les Palestiniens sous occupation ne se sont jamais sentis en sécurité et n'ont jamais connu une vie normale comme nous en avons tous une. La méfiance, l'humiliation et la peur ont été le lot quotidien de la population palestinienne depuis près de 35 ans.

Israël continue de commettre des crimes de guerre contre des civils palestiniens. Il procède à des assassinats extrajudiciaires que condamne la communauté internationale. Il a délibérément recours à la force excessive et impose des châtiments collectifs contre le peuple palestinien. Ces actes aggravent davantage les aspects sécuritaire, économique et humanitaire de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Il y a une contradiction directe entre la démarche israélienne et les aspirations des peuples de la région à vivre en paix et dans des conditions de sécurité. Il est regrettable qu'Israël n'ait jamais compris la nature de l'instabilité dont souffrent les régions palestinienne et arabe.

Au lieu de corriger les graves lacunes et de poursuivre une démarche intégrée qui s'attaquerait aux causes profondes de la crise, Israël a préféré recourir à

l'emploi excessif de la force. Le Conseil de sécurité n'a donc jusqu'ici pas été en mesure de contraindre Israël à respecter ses résolutions et encore moins de le convaincre de la nécessité de le faire.

Je souhaite souligner la position de mon gouvernement à l'égard de la nécessité, pour toutes les parties, de s'engager en faveur du communiqué du « quatuor » publié à New York et des progrès enregistrés ces dernières semaines dans le processus politique. Nous renouvelons notre soutien aux idées et à la vision positives exposées dans la déclaration du Président Bush, en juin, en ce qui concerne la proclamation d'un État palestinien dans les limites des frontières du 4 juin 1967 et l'établissement de deux États vivant en paix côte à côte.

Nous réaffirmons une fois encore notre attachement à l'initiative arabe qui repose sur le principe « terre contre paix » et une sécurité fondée sur une solution globale et sérieuse, en échange de la mise en œuvre par Israël de tous ses engagements internationaux, à commencer par son retrait des territoires palestiniens qui ont été réoccupés en septembre 2000 et par son acceptation de cesser d'élargir les colonies de peuplement et d'en établir de nouvelles.

Les termes de référence du processus de paix est clair. Ils prévoient une vision politique nous permettant de parvenir à une solution définitive entre Israéliens et Palestiniens. Le temps est donc venu pour que toutes les parties agissent conformément à leurs engagements en faveur du processus de paix, afin de réaliser l'objectif de créer un État palestinien indépendant dans les limites des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale et fondé sur les principes de la légitimité internationale consacrés par les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Tout en réaffirmant sa condamnation de tous les attentats-suicide contre des civils en Israël, la Jordanie exhorte les Israéliens à collaborer avec nous pour instaurer la paix, en reconnaissant que le conflit prolongé et le nombre élevé de victimes parmi les civils innocents des deux camps n'aboutira pas au résultat souhaité. Combien de victimes palestiniennes et israéliennes faudra-t-il encore avant qu'Israël comprenne que la solution militaire n'aboutira pas à la paix? L'option politique est la seule voie réelle pour mettre fin au conflit arabo-israélien.

Pour terminer, le Gouvernement jordanien demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités face aux actes d'agression systématiques et délibérés d'Israël contre la population palestinienne et de fournir à celle-ci la protection nécessaire en vertu de la quatrième Convention de Genève et des normes du droit humanitaire international.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bahreïn. je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un plaisir, Monsieur le Président, de voir notre ami le Royaume-Uni présider le Conseil ce mois-ci. Je transmets également notre profonde reconnaissance à la Syrie qui a présidé le Conseil le mois dernier.

Avant-hier, dans la nuit, la Force de défense israélienne a une fois de plus recouru à la force excessive contre le peuple palestinien avec une attaque aérienne contre un immeuble d'habitation, entraînant la mort de ses occupants innocents, notamment des enfants. L'attaque a été lancée par un avion de guerre armé d'un missile. Cette image est celle d'un pays en guerre. À cet égard, on ne peut manquer de rappeler, comme d'autres l'ont fait, la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. C'est un fait dont Israël doit tenir compte.

Tout comme nous condamnons la violence et le terrorisme sous toutes leurs formes, nous devons exprimer notre opposition à l'emploi disproportionné de la force qui permet difficilement de distinguer les civils des combattants. Cette action israélienne n'apportera pas la paix à la région et entraînera au contraire une aggravation de la crise. De tels actes montrent manifestement que le Gouvernement israélien actuel ne veut pas que le processus aille de l'avant ni lui donner la possibilité de réussir, d'autant que ces actes surviennent au lendemain de la réunion du « quatuor » à New York, qui avait été précédée par l'initiative arabe favorablement accueillie par la majorité des États dans le monde.

Les actes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes et caractérisés par des tueries et l'emploi de la terreur à l'encontre des civils vont à l'encontre du droit international le plus élémentaire et des règles

internationales humanitaires. Ils violent également toutes les conventions internationales et toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies. Comme nous l'avons fait ici par le passé, nous demandons au Conseil de sécurité de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et d'exécuter son mandat. Nous le disons parce que les événements dans les territoires arabes occupés auront des incidences négatives sur la paix et la sécurité internationales. Nous demandons également au Conseil de sécurité de garantir la protection de la population palestinienne sans défense, qui veut simplement vivre dans la paix et dans le calme sur sa terre.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est la représentante du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale, associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les états associés, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne déplore profondément les événements violents survenus la semaine dernière dans la région et est préoccupée par leurs éventuelles répercussions. Nous condamnons fermement toute action militaire dirigée indifféremment contre des zones résidentielles civiles, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes. Il ne saurait y avoir aucune justification pour l'attaque par missile menée par l'armée de l'air israélienne dans une zone résidentielle à Gaza, qui a entraîné la mort de nombreuses personnes, ainsi qu'un nombre élevé de blessés, y compris des enfants. L'Union européenne et la communauté internationale dans son ensemble ont invariablement rejeté la pratique israélienne d'assassinats extrajudiciaires. Ni celle-ci ni aucune autre action faisant indistinctement des morts parmi la population civile n'apportera la sécurité à la société israélienne.

L'Union européenne réaffirme également sa condamnation dans les termes des plus vifs possibles les attaques terroristes récentes contre les civils israéliens. Nous notons que l'Autorité palestinienne condamne ces actes, et nous renouvelons notre appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle mette tout en oeuvre pour lutter contre le terrorisme. L'Union européenne exprime ses condoléances les plus sincères aux familles endeuillées, et souhaite un prompt rétablissement à ceux qui ont été blessés lors de ces attaques cruelles.

Les actions militaires et violentes ne servent qu'à engendrer encore plus de haine et compromettent les tentatives des parties et de la communauté internationale pour parvenir à la réconciliation et à une fin négociée au conflit.

Le « quatuor » ministériel s'est réuni ici à New York la semaine dernière. La réunion a confirmé le rôle du «quatuor» en tant qu'instance de coordination clef en matière d'efforts internationaux pour parvenir à un règlement global de la crise au Moyen-Orient. Les discussions ultérieures entre les membres du « quatuor » et les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie et de l'Égypte ont contribué à assurer une coordination étroite entre le « quatuor » et les acteurs clefs parmi les États arabes. Le « quatuor » s'est entendu sur des éléments importants afin de progresser vers un règlement de la crise au Moyen-Orient.

L'Union européenne a notamment souligné la nécessité de progrès parallèles sur les questions politiques, économiques et sécuritaires; la nécessité d'une amélioration immédiate de la situation humanitaire et sociale; la tenue d'élections libres et justes; et la convocation d'une réunion ministérielle internationale au moment approprié. Nous avons également souligné la nécessité d'avoir un plan de campagne afin de parvenir, d'ici à trois ans, à l'objectif d'un règlement israélo-palestinien définitif, avec deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. En outre, l'Union européenne demeure convaincue que les efforts actuels visant à réformer l'Autorité palestinienne sont essentiels pour la préparer au statut d'État, et peuvent se concrétiser, à condition qu'Israël prenne les mesures nécessaires pour permettre à ces efforts d'aller de l'avant, qu'il accepte de jouer un rôle important dans la création d'un climat de confiance et qu'il prépare la voie à la reprise des négociations politiques. Les négociations qui ont repris récemment entre Israël et l'Autorité palestinienne afin d'établir un cessez-le-feu global et de permettre aux efforts de réforme d'aller de l'avant ont démontré la volonté

positive des parties concernées de travailler à atteindre cet objectif.

Nous exhortons le Gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de rétablir la sécurité pour leurs populations. Nous demandons aussi aux parties de faire preuve de retenue, d'empêcher une escalade de la violence et afin de reprendre les négociations. L'Union européenne continuera de travailler avec nos partenaires au sein du « quatuor » et dans le monde arabe, ainsi qu'avec la communauté internationale dans son ensemble, pour parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit au Moyen-Orient conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le régime israélien, poursuivant sa campagne sanglante et sa politique raciste et agressive, utilise des mesures plus cruelles à l'encontre du peuple palestinien sans défense. Il a une fois de plus réagi avec excès et de manière disproportionnée dans les territoires occupés, tuant et blessant des dizaines de civils. Les pertes en vies humaines dues à ces attaques aériennes israéliennes contre une zone résidentielle à Gaza, lancées depuis un avion de combat F-16, ont été les plus importantes qu'aient eu à subir les civils palestiniens en une seule attaque depuis près de deux ans. Il est absolument inacceptable de déclarer que les criminels qui ont planifié cette attaque ignoraient la présence de nombreux civils dans ce quartier, y compris celle de femmes et d'enfants. Ce que les Israéliens ont fait hier constituait manifestement un acte de guerre. La communauté internationale devrait réagir en conséquence, et traduire les auteurs de ce crime en justice.

Un acte criminel a été commis à la suite d'une certaine évolution politique dans les territoires occupés. Connaissant le schéma des actions, et conscient des réactions éventuelles, les dirigeants sionistes ont autorisé cette attaque aérienne sachant qu'elle entraverait tout effort qui pourrait intensifier la pression sur le régime israélien pour qu'il mette un terme à l'occupation de la Cisjordanie. Ce qu'ils ont fait hier se situe dans la série des actions antérieures des Israéliens visant à interrompre tout calme dans la région en essayant de provoquer les Palestiniens. Nous estimons que l'escalade récente de la violence dans les territoires occupés devrait être considérée sous cet angle, et que le régime israélien devrait être tenu pleinement responsable du début possible d'un nouveau cycle de violence.

Il n'y a aucun doute que la campagne israélienne consistant à cibler des zones résidentielles et à commettre des exécutions extrajudiciaires de Palestiniens sur la base d'une liste noire constituent des violations flagrantes des principes du droit naturel et du droit international humanitaire. Les paroles et les actes des dirigeants israéliens montrent de façon évidente que le recours à de tels actes est devenu une partie intégrante de la politique du régime. Il s'agit en fait d'actes organisés de terrorisme commis par un régime, et la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux sur ce phénomène. Il est très malheureux que les quelques Gouvernements qui critiquent les Palestiniens et les tiennent responsables de la violence continue dans cette région ne fassent aucun cas des crimes perpétrés par les Israéliens et ne fassent rien pour y mettre un terme.

Il ne doit y avoir aucun doute que l'occupation est au centre du conflit palestinien, ainsi que de la tension et de l'instabilité au Moyen-Orient. Les événements scandaleux des deux dernières années ont fait ressortir le fait que la crise ne sera jamais réglée tant que la cause principale du conflit n'aura pas été traitée efficacement. Par conséquent, le droit du peuple palestinien de résister à l'agression et à l'occupation israéliennes est légitime et est garanti par des lois et des conventions internationales. Nous rejetons l'affirmation selon laquelle l'agression israélienne est un acte de légitime défense.

La communauté internationale en général et le monde musulman en particulier sont profondément préoccupés par les atrocités incessantes commises par les forces armées israéliennes. L'acte le plus récent d'Israël est sans aucun doute susceptible d'exacerber encore davantage la crise au Moyen-Orient, à moins que la communauté internationale et l'ONU n'interviennent pour mettre fin à la campagne brutale menée contre des civils palestiniens.

Indubitablement, l'on s'attend à ce que le Conseil de sécurité en particulier agisse de façon appropriée, en vue de mettre fin à ces violations commises par la

puissance occupante et de préparer la voie permettant de traduire les responsables en justice. Si souvent par le passé, le Conseil a été appelé à assumer sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales en mettant fin aux actes inhumains et agressifs du régime israélien. Malheureusement, le recours ou la menace d'avoir recours au droit de veto a jusqu'à maintenant empêché le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité constitutionnelle face à une question aussi cruciale, ce qui a suscité une profonde déception au sein de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que l'inaction du Conseil enhardit Israël à défier la volonté de la communauté internationale.

Les événements récents ont montré encore une fois que le Conseil doit créer une force internationale d'intervention, de protection et d'observation, afin de protéger les civils palestiniens sans défense des atrocités toujours plus importantes qu'ils subissent aux mains d'Israéliens.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de vous voir diriger les travaux du Conseil ce mois-ci.

Il y a deux jours, au milieu de la nuit, un missile transportant une bombe puissante a été lancé à Gaza par un avion israélien alors que l'on savait à l'avance que cette opération ferait un grand nombre de victimes civiles. On rapporte que le porte-parole des États-Unis aurait dit que « le lancement du missile constituait une attaque délibérée contre ce lieu, menée en sachant bien que des innocents allaient périr ». Quatorze civils innocents sont morts, y compris neuf enfants.

Le terrorisme a été défini par certains comme le recours délibéré à la violence contre des civils innocents. Selon cette définition, cette attaque israélienne était un acte de terrorisme qui a en plus été planifié et perpétré non pas par un groupe fanatique mais par un Gouvernement soi-disant démocratique. La violence engendre la violence. Le terrorisme d'État engendre inévitablement le terrorisme.

Nous nous félicitons de la condamnation universelle de cet acte odieux. Nous nous félicitons en particulier de la déclaration émise par les États-Unis, au nom du Président Bush, contre cette action très sévère. Nous offrons nos condoléances aux familles de toutes les victimes.

Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures vigoureuses contre de tels actes de violence sans retenue. Aucun État ne devrait pouvoir s'attendre à jouir de l'immunité – à pouvoir perpétrer des violations du droit international humanitaire en toute impunité simplement en affirmant qu'elles visent de soi-disant terroristes. Nous devons lutter contre la perception très répandue qu'il y a deux poids, deux mesures et de multiples morales.

Ces derniers mois, les fruits de décennies d'initiatives de paix ont été foulés aux pieds par une violence israélienne sans limite, des représailles collectives et le massacre d'innocents au Moyen-Orient. Cette attaque cruelle et inopportune menace la diplomatie de haut niveau qui a été relancée très récemment en vue d'édifier la paix dans la région. Nous ne devons pas permettre que cet acte odieux empêche la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent continuer d'exiger le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires réoccupés ces dernières semaines, ainsi qu'une cessation de tous les actes de violence, de l'étranglement économique des Palestiniens et de la paralysie du processus visant à parvenir à une paix juste. Nous devons continuer de promouvoir une solution durable sur la base du principe «terre contre paix» contenu dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, et si manifestement reflété dans la proposition audacieuse du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, dans la Déclaration de Beyrouth des États arabes, ainsi que dans les récentes déclarations du Président Bush et du « quatuor ».

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus que votre sagesse et vos

compétences nous mèneront vers le succès souhaité. Je tiens également à remercier le Représentant permanent de la République arabe syrienne d'avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

Hier à minuit, alors qu'on allait se coucher, Sharon a ordonné de lancer une bombe d'une tonne sur un immeuble résidentiel, ce qui a fait 15 morts, dont neuf enfants, et 170 blessés. Il s'est félicité de cette action ignoble, la décrivant comme l'un de ses plus grands succès. Ce qui s'est passé à Gaza est, selon toutes les normes, une atteinte flagrante au droit international, un crime de guerre et un acte de terrorisme d'État.

Cela s'est produit au moment où les forces d'occupation israéliennes affirmaient ne pas viser les civils et quelques heures après que les médias ont fait état d'un plan de cessez-le-feu entre les deux parties présenté aux autorités israéliennes par l'Autorité palestinienne à condition qu'Israël cesse de tuer les militants palestiniens. Cela a eu lieu à un moment délicat d'efforts intenses internationaux et arabes pour désamorcer la situation et permettre la reprise du processus de paix. Cela montre bien qu'Israël veut en fait la violence et l'aggravation de la situation et cherche à freiner toute tentative de paix durable et globale qui aboutirait à la création d'un État palestinien.

La condamnation de cette agression israélienne flagrante ne suffit pas car les pratiques israéliennes se poursuivent, pratiques qui ciblent les civils, assassinats extrajudiciaires, expulsions de familles et destruction de foyers. D'où poursuite de la violence et de l'instabilité dans le secteur, ce qui met en péril toute la région. Ces attentats exigent une action rapide et déterminée du Conseil car il doit assumer toutes ses responsabilités en assurant la protection internationale du peuple palestinien sous le joug de l'occupation.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes attire votre attention sur le fait que cette dernière agression israélienne est un véritable camouflet aux efforts du « quatuor » pour ramener les parties de la région sur la voie politique et aux efforts arabes pour rétablir la paix dans la région. Personne désormais n'aura le droit de demander pourquoi la violence se poursuit dans la région ni pourquoi les efforts internationaux et arabes ne parviennent pas à y assurer la paix.

De toute évidence, les actions militaires israéliennes dans les territoires palestiniens occupés ont atteint un degré qui reflète une dangereuse détérioration des perspectives de paix dans la région et l'occupation de l'état de fait où Israël tente d'imposer sa propre politique sans se soucier des efforts de la communauté internationale pour désamorcer la crise. C'est une atteinte flagrante à la légitimité internationale représentée par le Conseil et une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale est unanime quant à la nécessité de fonder la paix sur une justice globale et sur les résolutions de l'ONU outre le principe de terre contre paix admis à Madrid. Elle a en outre donné son appui à l'initiative arabe, lancée au dernier Sommet arabe à Beyrouth. Cette initiative affirme que les États arabes sont prêts à normaliser leurs relations avec Israël s'il se retire des territoires arabes occupés en 1967. Cette initiative appelle également à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. Mais Israël a rejeté cette initiative soulignant son intention de contrarier les souhaits des pays de la région.

Nous demandons aujourd'hui au Conseil de sécurité d'envoyer un message net à Israël en indiquant que ses mesures d'agression violente empêcheront la paix et la sécurité dans la région. En outre, le retrait des territoires palestiniens occupés et le retour aux frontières du 4 juin 1967 ouvriront la voie à la paix et à la sécurité.

Le Conseil de sécurité est aussi prié de prendre les mesures nécessaires pour assurer aux Palestiniens qu'ils ne sont pas seuls face à la féroce occupation israélienne. La Ligue des États arabes tient à souligner que la paix est un choix stratégique et qu'elle demeure résolue à coopérer avec cette Organisation, dirigée par le Conseil de sécurité, afin d'aboutir à la paix à laquelle croient tous les Arabes et qui est l'objectif de tous les peuples du monde, pour qu'elle soit réalisée avec justice au Moyen-Orient.

M. Al-Kadhe (Iraq) (*parle en arabe*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir réagi aussi vite en convoquant cette réunion en vue d'examiner les attentats criminels et terroristes perpétrés par l'entité sioniste contre le peuple palestinien. Nous estimons que cette réaction rapide de votre part a été dictée par les circonstances de ce crime odieux de l'entité sioniste avant-hier à Gaza, qui a visé

une zone civile. Lors de cet attentat, un avions F-16 a lancé une bombe de 500 kg.

Nous avons déjà dit maintes fois sur ce même point de l'ordre du jour que la passivité du Conseil de sécurité face aux actes terroristes de l'entité sioniste nous intriguait un peu. Ces actes sont une atteinte flagrante à la Charte de l'ONU et une menace sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil n'examine ces questions que lorsque les pays arabes et d'autres groupes bien intentionnés le lui demandent.

Nous posons aujourd'hui la même question et attirons l'attention sur l'approche discriminatoire du Conseil face à la question palestinienne. Nous connaissons, comme d'autres, les raisons qui poussent le Conseil à adopter cette attitude injuste. Nous savons également pourquoi il suit une politique inéquitable à cet égard. Nous savons certes tous aujourd'hui que les États-Unis traitent l'entité sioniste comme un enfant gâté, pour des raisons bien connues de politique interne.

L'enfant gâté a été encouragé à accroître ses activités terroristes et hostiles afin de terroriser le peuple palestinien pour le contraindre à l'humiliation et à la défaite. À cet égard, nous tenons à dire que la réaction des grandes puissances au récent crime de Gaza a été insuffisante et plutôt faible.

Nous avons tous été témoins du crime des forces militaires sionistes à Gaza le 23 juillet 2002, directement commandité par le criminel de guerre Sharon en vue de faire le maximum de victimes civiles. Les premiers bilans font état de plus de 190 morts et blessés dont un grand nombre d'enfants et de femmes.

Face à cet acte barbare, le peuple palestinien n'a-t-il pas le droit de se défendre par tous les moyens possibles en vue de survivre et d'exercer son droit à l'autodétermination? Comment le Conseil de sécurité peut-il qualifier d'actes terroristes ces actes *fedayee* légitimes qui sont conformes aux normes du droit international et conformes à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU? Les actes *fedayee* palestiniens sont un droit légitime quand le but est de réaliser l'indépendance, l'émancipation et la légitime défense face à la machine militaire sioniste.

Les États-Unis sont la première puissance militaire du monde actuel. Par conséquent, ils ont aussi une responsabilité historique face au terrorisme officiel, à l'anarchie et aux guerres du monde d'aujourd'hui. Les États-Unis ont également une responsabilité historique face à l'écroulement de l'ordre juridique international; ils ont également une responsabilité historique importante à l'égard de toutes les falsifications de faits et les descriptions erronées des réalités politiques et juridiques.

Les États-Unis se servent de leur puissance militaire et médiatique pour servir leurs propres intérêts. Nous savons tous que ces falsifications de faits et ces efforts pour induire en erreur trouvent leur origine dans le mouvement sioniste mondial, caractérisé par le racisme et l'égoïsme, faisant ainsi mieux que le nazisme lui-même. En effet, ce mouvement ne se soucie guère que de ses propres intérêts, sans aucune considération pour les autres. C'est un mouvement qui grandit et prospère dans des conditions de terrorisme, de guerre et d'instabilité.

Cette politique de falsification et de déformation des faits et de description erronée des principes juridiques du monde d'aujourd'hui a abouti aux conséquences suivantes.

Premièrement, les États-Unis d'Amérique se servent du terrorisme international pour faire adopter au Conseil de sécurité des résolutions conformes à leurs propres intérêts politiques, et ce sous prétexte de préserver la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, les peuples sont privés de leur droit d'autodétermination, dès lors que l'on qualifie leurs actes légitimes d'actes terroristes. Et c'est cela même qui se produit aujourd'hui en Palestine. En effet, bien que l'entité sioniste occupe le territoire du peuple palestinien, l'Administration américaine et le Gouvernement sioniste essaient de déformer la réalité, de manipuler les faits en faisant passer la victime pour l'agresseur et l'agresseur pour la victime.

Troisièmement, les actes d'agression menés par certains États sont légitimés sous prétexte de légitime défense et de politique de dissuasion préventive.

Quatrièmement, de nombreuses règles établies du droit international et du droit humanitaire international sont remises en question. Parallèlement, on essaie également de créer de nouvelles règles juridiques sans aucun fondement objectif, que l'on tente d'imposer aux relations internationales en utilisant la force militaire et médiatique.

Cinquièmement, les États-Unis d'Amérique invoquent le prétexte du terrorisme international pour

réaliser leurs objectifs stratégiques dans le monde, et ce, par le recours à la force ou la menace de la force et en déclarant ouvertement qu'ils interviennent dans les affaires intérieures des États et qu'ils désirent en modifier le régime politique, social ou économique. J'en veux pour preuve les intentions sans cesse annoncées de l'Administration américaine de changement du régime légitime de l'Iraq et de lancement d'une agression militaire contre ce pays, ainsi que ses intentions révélées de changer les dirigeants légitimes de la Palestine.

Sixièmement, sous prétexte de maintenir la paix et la sécurité internationales et de lutter contre le terrorisme, on viole et on a violé la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ainsi que la troisième Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre.

L'entité sioniste n'a jamais cessé depuis sa création de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Palestine. Par conséquent, le Conseil est aujourd'hui appelé à agir conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en vue de prendre des mesures coercitives contre cette entité et de protéger le peuple palestinien. Tout manquement de la part du Conseil signifiera qu'il est incapable de maintenir la paix et la sécurité internationales conformément au mandat qui lui est conféré par la Charte. Si le Conseil ne réussit pas à agir, c'est l'ONU tout entière qui risque de perdre sa crédibilité et le Conseil aura confirmé que l'ONU n'est qu'un instrument de la politique américaine et sioniste.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Moyen-Orient. Le Gouvernement japonais déplore l'attaque aérienne d'Israël contre la ville de Gaza, le 23 juillet, qui a fait de nombreuses victimes parmi les civils, et notamment des enfants. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles endeuillées et l'expression de notre sympathie à tous les blessés. Cette dernière attaque perpétrée par les forces de défense israéliennes a intensifié la haine de la population palestinienne envers Israël et exacerbé une situation déjà désespérée.

Il est particulièrement déplorable que cette mesure ait été prise au moment où la communauté internationale déploie des efforts concertés pour mettre un terme à la violence et ramener la paix dans la région. Une fois de plus, le Gouvernement japonais exhorte les Israéliens et les Palestiniens à sortir du cercle vicieux de la violence. Nous exhortons en particulier Israël à faire preuve de la plus grande retenue.

Cet incident tragique souligne l'urgente nécessité de faire progresser le processus de paix afin de concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, comme l'affirme la résolution du Conseil de sécurité 1397 (2002). Il est essentiel que les deux parties, avec le soutien et l'assistance de la communauté internationale, fassent le maximum pour réaliser cet objectif.

Le Gouvernement japonais, pour sa part, est prêt à jouer un rôle actif dans les divers aspects du processus, notamment au sein du nouveau groupe spécial sur les réformes palestiniennes.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Manis (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à la façon dont vous menez les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous voulons aussi féliciter l'Ambassadeur de Syrie Mikhail Wehbe pour la manière compétente dont il s'est acquitté de sa tâche le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour examiner les événements dans les territoires palestiniens occupés, où la situation s'est détériorée à un point tel que le Conseil est invité à prendre les mesures nécessaires conformément à la Charte, pour garantir la paix et la sécurité, qui n'ont jamais été violés autant qu'aujourd'hui dans les territoires palestiniens.

Nous avions espéré que cette salle serait équipée de manière que nous puissions tous suivre les images tristes et déchirantes que nous voyons à la télévision depuis deux jours. Nous avions espéré qu'au lieu d'entendre ces déclarations, nous verrions les images qui exposent la nature des crimes de guerre qu'Israël,

puissance occupante, commet impunément, au début du XXIe siècle. Sans conteste, qualifier ce qui s'est passé à Gaza de crime de guerre est le moins que puisse faire en conscience tout être humain, car aucun dictionnaire ou lexique n'aurait le vocabulaire nécessaire pour refléter l'horreur des actions d'Israël, puissance occupante, et ses bombardements barbares qui ont visé et tué le groupe le plus vulnérable parmi les civils : nourrissons, jeunes enfants et leurs mères.

Le monde entier a condamné ce crime odieux. C'est une réflexion fidèle de l'opinion de la communauté internationale qui s'impatiente face au mépris d'Israël, puissance occupante, pou le droit international et ses règles. Mais nous pensons que cette condamnation collective, malgré son importance, doit être associée de mesures efficaces pour dissuader les agressions israéliennes et préserver la sécurité des civils innocents et leurs droits fondamentaux stipulés dans toutes les conventions pertinentes.

Ce que nous avons vu aujourd'hui – le mépris d'Israël pour le droit international et son indifférence pour la vie des civils innocents, notamment des femmes et des enfants – est sans précédent dans l'histoire. C'est un cas exceptionnel qui nous interpelle. Nous pensons que le sentiment de protection et d'immunité que ressent le Gouvernement israélien, malgré toutes ses actions, ne fait que l'enhardir pour défier la communauté internationale et commettre encore plus de tels actes. Il est temps que soit prise une initiative courageuse et éclatante afin de mettre un terme à la protection injustifiée d'Israël, et de le tenir pour responsable au regard de toutes les règles internationales.

Ma délégation exhorte les membres du Conseil à réagir constructivement, conformément au droit, aux normes et aux pratiques de portée internationale. Nous l'invitons à assumer ses responsabilités énoncées dans la Charte et à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la justice et demander des comptes à l'agresseur.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué d'urgence cette séance du Conseil afin de débattre de la grave situation actuelle en Palestine.

Comme bien d'autres, ma délégation condamne dans les termes les plus vigoureux les brutales attaques à Gaza le 22 juillet, qui ont tué 14 ou, selon certains rapports de presse, 15 Palestiniens et en ont blessé 150. L'attaque bien planifiée et méticuleusement exécutée par les forces de défense israéliennes, utilisant un chasseur contre une zone résidentielle très peuplée, ne saurait être justifiée, malgré toutes les tentatives d'Israël, y compris au Conseil aujourd'hui. Sans conteste, les premières paroles de M. Sharon, qui a fièrement qualifié les attaques et leur sombre bilan de « l'un de nos grands succès », démentent les tentatives ultérieures de l'administration israélienne pour justifier l'incident, face aux vives condamnations de la communauté internationale.

Le meurtre et la mutilation de tant de civils, notamment des femmes et des enfants, dans l'attaque de Gaza, est un acte odieux et même terroriste, la dernière des nombreuses atrocités commises par Israël contre le peuple palestinien. Il ôte toute valeur à la sincérité et à la détermination d'Israël pour poursuivre la paix dans la région. L'attaque, qui a exigé l'emploi d'une machine de guerre très perfectionnée – le F-16, dévastateur et meurtrier – sur une zone résidentielle civile fortement peuplée, met Israël encore plus bas dans sa politique du tac au tac, et de châtiment collectif du peuple palestinien.

Cet acte insensé et cruel, dans la quête illusoire de sécurité totale pour Israël, qui maintient son occupation et étend ses activités illégales de colonisation, ternit encore plus son image de nation soi-disant civilisée. Aucun pays pacifique, dont le mien, ne saurait tolérer la violence, notamment contre des civils innocents. Mais, nous le savons tous, la violence engendre la violence, ce que la direction israélienne semble être encline à faire.

Le recours massif et total à la force, illégal et immoral, est une grave violation du droit international humanitaire. Les meurtres inconsidérés de civils par Israël, parallèlement aux efforts du « quatuor » pur ramener la paix, et aux réels efforts de l'Autorité palestinienne pour coopérer à cet égard malgré de nombreuses limitations, nous le savons, sont tout à fait malvenus. Où est le sens de la mesure dans l'action d'Israël? Elle rend dérisoire le récent appel de M. Sharon pour une opération humanitaire mondiale

qui allégerait les souffrances du peuple palestinien. L'action d'Israël en dit long. Elle rend vaine la prétention du Gouvernement israélien selon laquelle il tente de résoudre le conflit, et nous conduit à nous demander si ces dernières actions n'avaient pas de motivations autres que la paix.

Nous espérons que le Conseil de sécurité ne verra pas de difficulté ni d'inconvénient à condamner cette dernière atrocité, et à exiger qu'Israël se conforme aux principes bien établis du droit international et du droit humanitaire, qui devrait guider sa conduite de puissance occupante.

Au lendemain de cette dernière attaque et vu le nombre croissant de morts et de blessés dans les deux communautés depuis deux ans, la Malaisie réitère la proposition qu'elle avait présentée au Conseil d'envoyer une force internationale de maintien de la paix ou de surveillance dans la région. Cet appel a été lancé par de nombreux autres orateurs. Nous sommes bien convaincus que, si on lui avait été donné suite, le Conseil aurait certainement pu sauver la vie et l'intégrité d'un grand nombre d'innocents dans les deux camps.

Il est donc grand temps que le Conseil prenne des mesures décisives afin d'assurer l'application de ses résolutions, notamment 1402 (2002) et 1403 (2002). À l'évidence, il lui incombe de les faire appliquer. C'est un lourd fardeau mais dont il doit s'acquitter.

Ma délégation se félicite des efforts du « quatuor » et l'encourage à intensifier ses activités. Nous sommes encouragés par la détermination, assortie d'actions concrètes, de mettre en oeuvre la vision de la Palestine et d'Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité – comme l'affirme la résolution 1397 (2002) – d'ici trois ans. Nous espérons toutefois que tout sera fait pour que les mesures envisagées pour atteindre cet objectif soient respectées par Israël et par la Palestine. Dans la quête d'une paix durable, le fardeau ne devrait pas peser sur une partie plus que sur l'autre.

Pour terminer, je dirai qu'il est désormais admis qu'un État palestinien deviendra un jour ou l'autre réalité. Mais combien de vies encore devront être sacrifiées, de chairs déchiquetées, de maisons et de biens démolis, de moyens d'existence détruits et de rêves et d'espoirs anéantis avant que la communauté internationale et ses membres influents en viennent à dire qu'en voilà assez et qu'Israël doit s'incliner?

Inutile d'enfoncer les portes ouvertes. Les principes et les fondements d'une paix juste et globale sont connus de tous et déjà énoncés. Ce qu'il faut, c'est que toutes les parties en cause, en particulier Israël, trouvent la sagesse et la volonté politique pour s'attaquer au problème qui nous occupe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter chaleureusement pour la façon exemplaire dont vous menez les travaux du Conseil de sécurité en juillet. Je vous remercie aussi, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole au Conseil en tant que Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

À plusieurs reprises, nous avons dit aux membres du Conseil de sécurité qu'à notre avis les deux parties, israélienne et palestinienne, ne pourront pas sortir seules de leur conflit tenace. Hélas, le Conseil a manqué de fermeté dans l'application d'un plan pour mettre en œuvre la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues. Les efforts internationaux, certes louables, ont jusqu'ici été trop modestes et fragmentés.

Le programme triennal pour la création d'un État palestinien exposé par le Président Bush dans son discours du 24 juin ne donnait aucun détail sur les mesures pouvant conduire à la réalisation de l'objectif fixé. Par son discours, des pressions sont exercées sur la partie la plus faible, les Palestiniens, en leur demandant de mettre fin aux attentats-suicide à la bombe et en les incitant à mettre en oeuvre des réformes nationales drastiques mais sans formuler d'exigences concrètes pour qu'Israël mette un terme à l'occupation.

À sa récente réunion, le « quatuor » à New York a dit à juste titre que les progrès doivent aller de pair dans les domaines politique, économique et sécuritaire et a également exprimé son inquiétude de la situation humanitaire des Palestiniens. Mais aucun plan spécifique n'a été arrêté pour mettre en œuvre la vision de deux États.

Les Palestiniens se sont engagés avec sérieux dans un processus de réforme, ce qu'ont reconnu les membres du Cabinet israélien qui se sont réunis récemment avec les ministres palestiniens. L'équipe dirigeante palestinienne a tendu une main pacifique afin qu'Israël se retire des territoires occupés et cesse ses pratiques illégales. Mais quelle a été la réponse d'Israël? Il poursuit sa réoccupation des principales villes de Cisjordanie, ses bouclages asphyxiants, ses arrestations et assassinats arbitraires, l'activité de colonisation, les attentats contre les dirigeants palestiniens et la destruction de l'infrastructure physique et institutionnelle dans les territoires occupés. De plus, entorse flagrante au droit international humanitaire et à la quatrième Convention de Genève, la semaine dernière, il a détruit les maisons de militants palestiniens soupçonnés et emprisonné leurs familles qu'il a menacées d'expulser de Cisjordanie et de la bande de Gaza, exemple flagrant de châtiment collectif illégal.

Comme si cela ne suffisait pas, dans une manoeuvre abjecte qui ne peut qu'être qualifiée de terrorisme d'État, la dernière attaque a visé une zone fortement peuplée de la ville de Gaza, ce qui a fait 17 morts, surtout des femmes et des enfants innocents, alors qu'il ne s'agissait censément que de capturer un militant de haut rang du Hamas. Tout cela est inacceptable et doit être fermement condamné par la communauté internationale et ses organes représentatifs, notamment le Conseil de sécurité.

Notre Comité a toujours condamné les assassinats de civils innocents, tant palestiniens qu'israéliens. Il a maintes fois déploré que le manque d'actions décisives ait conduit aux violations du droit humanitaire international et empêché la reprise des négociations concrètes pour une solution durable, juste et intégrale de la question palestinienne sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du principe « terre contre paix ».

Nous exhortons le Conseil de sécurité à assumer définitivement ses responsabilités pour la paix et la sécurité internationales et à prendre les mesures qui s'imposent. Comme l'a suggéré le Secrétaire général, il faut une forte présence internationale dans la région afin de garantir la sécurité des civils palestiniens et israéliens. Il faut également un plan concret pour réaliser la vision des deux États dans les frontières de 1967.

Nous reconnaissons la nécessité d'une solution qui rétablisse les droits du peuple palestinien, surtout à la libre détermination et à la souveraineté, tout en respectant les intérêts du peuple israélien. Les États arabes ont appuyé cette solution par une initiative de paix équilibrée, adoptée en mars au Sommet de la Ligue arabe à Beyrouth. C'est maintenant à Israël de répondre de bonne foi s'il veut vraiment la paix.

L'histoire nous jugera sévèrement si nous n'assumons pas nos responsabilités et si nous n'empêchons pas les pertes de vies innocentes et si nous n'évitons pas l'aggravation des dévastations et des souffrances ni la possibilité de voir la violence embraser toute la région. Notre Comité doit sonner l'alarme dans l'espoir d'un règlement rapide et approprié.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'attaque des militaires israéliens contre un quartier résidentiel palestinien de Gaza mérite d'être catégoriquement condamnée par le Conseil. La décision des militaires israéliens de lancer des missiles d'un chasseur F-16 sur des habitations privées ne peut être qualifiée que d'insensée téméraire et absolument impardonnable. Le Gouvernement israélien aurait dû savoir que l'impact de ses bombes allait tuer et blesser des civils palestiniens, notamment des enfants. Aucune explication, aussi minutieuse soit-elle, ne saurait justifier dans ces conditions l'emploi de l'armement militaire le plus destructeur, surtout que la cible ne consistait qu'en un seul Palestinien.

Cet acte dément doit être replacé dans le contexte des tentatives israéliennes systématiques de déshumanisation et de domination du peuple palestinien. Cela comprend la destruction des maisons des familles de ceux qu'on accuse de représailles contre Israël. On a même menacé d'expulser la famille de quiconque est impliqué dans ces attaques.

Nous voulons rappeler au Conseil que sa résolution 1402 (2002) du 30 mars 2002 préconise le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Or, l'armée israélienne les a réoccupées et a appliqué des restrictions draconiennes à la liberté de mouvement des personnes et des biens, aggravant

ainsi davantage la crise humanitaire qui frappe le peuple palestinien.

Nous sommes particulièrement déçus par le moment choisi pour la dernière attaque israélienne. Elle vient au moment où les ministres israéliens et palestiniens ont amorcé le dialogue sur des mesures concrètes pour apaiser la situation sécuritaire. Nous en sommes à nous demander si certains cherchent à bloquer toute initiative de consolidation de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Nous tenons à réitérer notre appui aux efforts du « quatuor », qui comprend les États-Unis, l'ONU, la Fédération de Russie et l'Union européenne, ainsi qu'aux autres parties intéressées, en vue d'édifier un consensus international, pour aboutir, entre autres, à la solution à deux États; la fin de l'occupation illégale des territoires palestiniens; la fin de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement; et la négociation d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien.

Le travail du « quatuor » a été gravement compromis par ces violences. Le fait qu'Israël peut méconnaître les résolutions du Conseil de sécurité n'aide en rien.

Comme nous l'avons déjà dit maintes fois au Conseil, nous sommes fermement convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien n'aura pas son État à lui, avec Jérusalem-est comme capitale. Nous pensons que la seule solution passe par la négociation et non par la violence, palestinienne ou israélienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasam (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais vous exprimer ma profonde reconnaissance, Monsieur le Président, pour votre rôle éminent dans la conduite du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de Syrie Wehbe pour avoir dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Il est certes déplorable que le Gouvernement israélien continue d'avoir recours à des pratiques inhumaines et à des violations répétées du droit international humanitaire perpétrées à l'encontre du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés, malgré les efforts internationaux déployés afin de consolider la stabilité et de mettre un terme à la tragédie du conflit au Moyen-Orient, qui a maintenant atteint des dimensions extrêmement tragiques dans un environnement international critique et complexe.

Le bombardement aérien perpétré avant-hier, en pleine nuit, par Israël, a fait 15 martyrs, dont neuf enfants, blessant plus de 150 civils innocents et détruisant de nombreuses maisons. C'est une preuve irréfutable de la politique de punition collective et de recours indifférencié à la force par les forces israéliennes à l'encontre des civils palestiniens sans armes.

La mise en oeuvre continue par Israël de sa politique systématique de destruction des infrastructures dans les territoires palestiniens occupés et son meurtre de personnes innocentes détruisent la vie des habitants de la région. L'imposition d'un couvre-feu par Israël a aggravé encore les souffrances de la population. Il a fait tout cela sous prétexte de sauvegarder sa sécurité et de lutter contre le terrorisme, bien que ce soit Israël qui a en fait créé et entretenu le terrorisme dans l'ensemble de la région. Israël a continué ses pratiques inhumaines par la violence indifférenciée à l'encontre de civils sans armes.

Les violations du droit international humanitaire par Israël continuent, même après l'entrée en vigueur de la Cour pénale internationale au début du mois. Le terrorisme d'État pratiqué par Israël relève du mandat de la Cour. Le fait qu'Israël se moque de la communauté internationale devrait être examiné par elle.

Politiquement, le moment choisi pour cette opération odieuse et l'emploi d'avions de combat pour tuer des civils, y compris des femmes et des enfants, montre le vrai visage de la politique israélienne, qui consiste à nier les efforts internationaux du « quatuor » et des pays arabes pour une paix globale et juste fondée sur l'application du droit international, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, les initiatives arabes approuvées à Beyrouth, la Conférence de Madrid et le principe de la terre contre la paix.

Le Koweït appuie à fond les revendications du peuple palestinien. Il estime que le Conseil doit assumer ses responsabilités et adjurer Israël de mettre en oeuvre au plus vite toutes ses résolutions pertinentes vers la levée du bouclage imposé par les forces

israéliennes aux villes et aux lieux saints palestiniens ainsi que du siège imposé aux dirigeants palestiniens légitimes, et de veiller à ce que le Gouvernement israélien respecte tous les accords conclus avec l'Autorité palestinienne.

À cet égard, nous invitons le « quatuor » et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts pour faire pression sur Israël afin qu'il respecte les résolutions pertinentes et le droit international.

Pour terminer, je dirai qu'il nous faudrait souligner qu'il importe que le Conseil de sécurité suive la question du conflit au Moyen-Orient jusqu'à une solution définitive qui mette fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et le reste du territoire libanais, et qui mène à la création d'un État palestinien, avec Jérusalem comme capitale, car tout dispositif qui ne comprendrait pas ces mesures spécifiques serait une menace sur la paix dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette réunion d'urgence à bref délai, suite à la brusque détérioration survenue dans la situation au Moyen-Orient.

L'attaque lancée dans la bande de Gaza par Israël tard dans la nuit de lundi s'est traduite par des pertes en précieuses vies humaines et par des centaines de blessés. La plupart des morts et des blessés étaient des civils palestiniens sans défense et sans armes, y compris des femmes et des enfants.

Dans sa déclaration du 22 juillet, le Secrétaire général a souligné ce qui suit :

> « Israël a la responsabilité morale et juridique de prendre toutes les mesures possibles pour éviter la perte de vies innocentes, et y a clairement failli en utilisant un missile contre un immeuble d'habitation. »

Même si nous avons pris note de la déclaration faite par Israël selon laquelle il s'agissait d'une erreur, nous ne pouvons que déplorer vivement cet acte de violence injustifiée et ces assassinats sans discernement à un moment où des efforts sérieux sont en cours pour faire baisser la tension entre les parties intéressées. Nous avons par le passé déploré les actes de violence perpétrés contre des civils israéliens. Dans le cas présent, nous nous associons à d'autres pays Membres pour demander à Israël de se conduire d'une façon qui soit pleinement conforme au droit international humanitaire.

Près de deux années se sont écoulées depuis le début de la spirale actuelle d'actions et de réactions graves dans le conflit entre Israël et les Palestiniens. D'innombrables vies ont été perdues et de nombreuses autres brisées par la perte d'un moyen de subsistance ou d'êtres chers. Tous les efforts déployés en vue de trouver une solution ont été déjoués pour une raison ou une autre. Nous nous associons à nos amis du Groupe arabe pour demander au Conseil de sécurité d'exiger que les mesures nécessaires soient prises pour mettre fin à la tragique situation actuelle. Entre-temps, nous sommes également confrontés à ce que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a appelé le « risque d'effondrement économique et d'indigence sociale » qui plane sur les territoires occupés.

L'Inde estime qu'il est temps que la communauté internationale agisse énergiquement pour réduire les souffrances et les privations des Palestiniens. Dans ce contexte, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties pour qu'elles respectent pleinement leurs obligations internationales et qu'elles facilitent le travail de l'ONU et d'autres organismes.

Compte tenu d'actes comme l'attaque de lundi soir, il semblerait que nous nous éloignons de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Mais il ne faut pas permettre un tel recul. Nous réitérons notre appel en vue d'une cessation immédiate de la violence et de la reprise d'un dialogue qui mènera à un règlement négocié et permanent de cette question, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et comme il est envisagé dans la résolution 1397 (2002). Mon gouvernement accorde une grande importance aux efforts déployés actuellement par le « quatuor » et à l'initiative de l'Arabie saoudite approuvée par le Sommet de la Ligue arabe tenu à Beyrouth, qui visent à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de

l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus qu'avec votre détermination et vos compétences diplomatiques, nos débats seront fructueux. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre distingué prédécesseur, le Représentant permanent de la République arabe syrienne, M. Mikhail Wehbe, de l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Cette séance d'aujourd'hui a été rendue nécessaire par un nouvel acte dans la série d'actes d'agression perpétrés par Israël, cette fois-ci une attaque aérienne dans la bande de Gaza. Quinze personnes, y compris neuf enfants, auraient été tuées, et plus de 100 autres blessées. Nous condamnons cet acte impudent qui, du point de vue des normes et des valeurs internationales, représente un crime contre l'humanité. Cette attaque représentait aussi une violation flagrante du droit international et une trahison du processus de paix en cours. Cette attitude si égoïste symbolise, encore une fois, le comportement arrogant du Gouvernement israélien.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, Israël a la responsabilité juridique et morale de prendre des mesures pour éviter les pertes de vies de civils innocents. Lorsqu'il utilise un missile dans une attaque visant aveuglément un édifice civil, les pertes de vies sont au contraire inévitables, comme nous l'avons vu. Chacune de ces attaques ne fait qu'exacerber les graves problèmes humanitaires du peuple palestinien, et il est évident que la dernière attaque ne fera qu'aggraver les choses.

Nous demandons à nouveau à Israël de ne pas se laisser aveugler par sa puissance militaire. Il ne peut y avoir de solution militaire à cette situation. Nous soulignons la nécessité de mettre en oeuvre les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité afin de mettre un terme à cette situation intolérable. Nous réaffirmons une fois de plus que seule la formation de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, comme cela est prévu dans la résolution 1397 (2002), permettra de mettre un terme à la violence perpétuelle dans les territoires occupés. Nous appuyons également le processus de paix international fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, et sur le principe «terre contre paix».

Enfin, nous soulignons une fois de plus qu'il est urgent de déployer une force de sécurité internationale pour protéger les civils innocents dans les zones où le conflit fait rage. Nous exhortons le Conseil de sécurité à s'acquitter de sa responsabilité et à mettre un terme à l'agression et à l'occupation illégale israéliennes.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Il y a quelques instants, j'ai pris la parole dans ce débat à titre de Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Compte tenu de la gravité de la question qui a amené le Conseil à convoquer cette séance d'urgence, Cuba ne peut manquer d'y participer afin d'exprimer sa position nationale.

Le massacre d'au moins 15 civils innocents, des enfants pour la plupart, commis par Israël dans la bande de Gaza, ne peut être justifié sous aucun prétexte et doit être condamné le plus vigoureusement possible.

La réaction d'Ariel Sharon face à ce tragique événement, qu'il a défini comme l'un de ses plus grands succès, se passe de commentaires. En dépit de tout cela, tandis que les États-Unis et Israël tentent d'ignorer le Président de l'Autorité palestinienne, Sharon reste un interlocuteur valable et jouit du qualificatif d'« homme de paix », que le Président Bush lui a attribué, au grand étonnement du monde entier, pendant les atrocités de Djénine.

Nous réaffirmons que les États-Unis doivent cesser immédiatement d'appuyer financièrement Israël à des fins militaires et de lui fournir du matériel militaire, ce qui recouvre des chars, des missiles et des avions qui sont utilisés contre les civils, comme le F-16 qui a bombardé Gaza.

Ce n'est un secret pour personne que l'attitude flagrante de défi, par le Gouvernement israélien, à l'égard des normes du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies résulte dans une large mesure de l'indifférence avec laquelle le

Conseil de sécurité a traité et continue de traiter la question de Palestine. Cette situation découle de l'utilisation arbitraire par un seul membre permanent de ses pouvoirs et prérogatives. Avec ses recours et ses menaces de recours au droit de veto, ce membre empêche le Conseil de s'acquitter de son mandat.

Le Conseil de sécurité, en raison de son inaction et de sa passivité face à ce qui se passe tous les jours dans les territoires occupés, a une part importante de responsabilité dans les événements tragiques survenus à Gaza. Si le Conseil continue de jouer ce rôle triste et dangereux, il devra accepter les conséquences de ses actes.

Les pays du Groupe arabe ont préparé à cette occasion un projet de résolution qui, à notre avis, reflète le minimum de ce que le Conseil de sécurité doit dire dans les circonstances actuelles. Il est simplement inacceptable que le Conseil continue de fermer les yeux sur les souffrances du peuple palestinien. Une fois de plus, Cuba demande au Conseil de sécurité d'agir sans plus de retard et de se montrer à la hauteur de ses responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Saidi (Yémen) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous connaissons votre sagesse et votre expérience. Permettez-moi de féliciter également l'Ambassadeur Wehbe pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Je voudrais également vous remercier pour avoir réagi si rapidement à notre demande de convoquer cette réunion. Votre promptitude prouve que le Conseil a su évaluer le degré d'horreur atteint par l'attentat israélien dans la bande de Gaza.

Cet attentat a constitué une atteinte flagrante au droit international, car il a ciblé une zone résidentielle. Le Gouvernement israélien savait à l'évidence qu'une attaque contre un immeuble résidentiel à minuit, au moment où des enfants, des femmes et des personnes âgées innocents étaient en train de dormir, provoquerait des pertes humaines massives. Sharon a pour habitude de riposter de manière brutale et violente pour faire avorter les initiatives de paix. Cette opération a eu lieu alors que les factions palestiniennes avaient indiqué qu'elles souhaitaient mettre fin à toutes les opérations-suicide si l'armée israélienne se retirait des villes palestiniennes et si elle mettait un terme aux assassinats des dirigeants palestiniens par l'armée israélienne. Sharon a perpétré le massacre de Gaza pour faire avorter toute initiative ou tout espoir de paix avec les Palestiniens.

Cela n'a rien de nouveau pour nous, car Sharon commet ce type d'atrocités chaque fois qu'il y a des signes de dialogue ou d'entente pour renforcer le processus de paix. Sharon et son passé sanglant témoignent du fait qu'il n'a jamais désiré trouver une solution pacifique au différend car cela signifierait le retrait israélien des territoires palestiniens occupés et la création d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale. L'horrible politique de Sharon est apparue au grand jour lorsqu'il a indiqué que l'horrible attentat perpétré à Gaza était selon lui un des plus grands succès d'Israël. Nous nous demandons pour notre part si le meurtre d'enfants innocents et la destruction de quartiers résidentiels peuvent constituer un succès.

La République du Yémen est un pays épris de paix qui appuie vigoureusement tout processus de paix qui serait basé sur la justice et le respect du droit et des principes internationaux. Par conséquent, nous lançons un appel au Conseil de sécurité afin qu'il enjoigne à Israël de retirer immédiatement ses soldats des territoires occupés et de mettre fin à la colonisation. Nous demandons également au Conseil d'envoyer une force internationale sur le terrain afin de protéger le peuple palestinien de la violence de l'armée israélienne. Nous soulignons l'importance d'appliquer les résolutions précédentes du Conseil et demandons à Israël de respecter la volonté de la communauté internationale en mettant fin à toutes les atrocités commises par son armée contre le peuple palestinien non armé et de respecter les conventions relatives aux droits de l'homme, particulièrement la quatrième Convention de Genève.

On ne réalisera pas la paix au Moyen-Orient avec des actes violents et brutaux de la part des Israéliens contre des citoyens palestiniens non armés. Mais la paix peut être réalisée en respectant les accords conclus entre les deux parties, Israéliens et Palestiniens, en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et en respectant la justice, les négociations et le respect des droits d'autrui. La paix et la sécurité ne

deviendront réalité en Israël que si l'on crée un État palestinien sur le sol national, avec pour capitale la ville sainte de Jérusalem. C'est une position partagée par la communauté internationale et à laquelle nous devons tendre afin d'instaurer une paix et une justice globales pour tous les pays de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 23 h 5.